

**Langue : Français**  
**Original : Anglais**

## FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



**PROGRAMME : PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE ET À LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE (GECSP)**

**PAYS : RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

### RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : Août 2011

<b>Équipe d'évaluation</b>	<p>Chef d'équipe de projet : Deuxième chef d'équipe de projet :</p> <p>Membres de l'équipe :</p> <p>Chef de division sectoriel p.i.</p> <p>Directeur sectoriel :</p> <p>Directeur régional :</p>	<p>Tonaina NGORORANO, Experte en gouvernance principale, OSGE.1</p> <p>Shirley CHINIEN, Économiste principale, OSGE.1</p> <p>Cécile AMBERT, Chargée de stratégie supérieure, OPSM.0</p> <p>Tilahun TEMESGEN, Spécialiste principale du développement du secteur privé, OSGE.2</p> <p>Prajesh BHAKTA, Chargé de programme pays principal, TZFO</p> <p>Francis MKANDAWIRE, Coordinateur régional de la gestion financière, KEFO</p> <p>Franck MVULA, Coordinateur régional de la passation de marchés, KEFO</p> <p>Godfrey KAIJAGE, Spécialiste de la gestion financière, TZFO</p> <p>Prosper CHARLE, Macroéconomiste, TZFO</p> <p>Balozi HIJA, Chargé de passation de marchés, TZFO</p> <p>Selpha NYAIRO, Consultant juridique, GECL.1</p> <p>Abdoulaye COULIBALY, OIC</p> <p>Isaac LOBE NDOUMBE, OSGE</p> <p>Gabriel NEGATU, OREA</p>
<b>Pairs évaluateurs</b>	<p>Évaluateurs internes</p>	<p>Peninah KARIUKI, Économiste pays principale, UGFO/OREA</p> <p>Michel MALLBERG, Économiste, OSGE.2</p> <p>Carlos MOLLINEDO, Économiste pays principal, ORCE</p> <p>Angela NALLIKA, Chargée des investissements en chef, OSPM.3</p> <p>Stephen OLANREWAJU, Consultant, OSGE.0</p> <p>Edward SENNOGA, Économiste pays principal, RWFO/OREA</p> <p>Kate TENCH, Conseillère économique, OSGE.0</p>

## TABLE DES MATIÈRES

Acronymes et abréviations.....	i
<b>Informations sur le prêt.....</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé analytique .....</b>	<b>iv</b>
<b>I PROPOSITION.....</b>	<b>1</b>
<b>II CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME .....</b>	<b>2</b>
2.1 Récents progrès, perspectives et défis politiques, économiques et sociaux .....	2
2.2 Stratégie de développement globale et priorités de réforme à moyen terme.....	7
2.3 État du portefeuille du Groupe de la Banque.....	9
<b>III JUSTIFICATION, ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONCEPTION ET DURABILITÉ...9</b>	<b>9</b>
3.1 Lien avec le DSP, base analytique et évaluation de l'état de préparation du pays .....	9
3.2 Collaboration et coordination avec d'autres partenaires au développement .....	11
3.3 Résultats et enseignements des opérations similaires passées et en cours .....	11
3.4 Lien avec les opérations en cours de la Banque .....	12
3.5 Avantage comparatif et valeur ajoutée de la Banque .....	12
3.6 Application des principes exemplaires en matière de conditionnalités .....	13
3.7 Application de la politique de la BAD sur les emprunts non concessionnels .....	13
<b>IV PROGRAMME PROPOSÉ.....</b>	<b>14</b>
4.1 Finalité et but du programme.....	14
4.2 Piliers, objectifs opérationnels et résultats attendus du programme.....	15
4.3 Besoins et modalités de financement.....	22
4.4 Bénéficiaires du programme.....	23
4.5 Impact du programme sur le genre.....	23
4.6 Impacts environnementaux.....	23
<b>V MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION.....</b>	<b>23</b>
5.1 Modalités de mise en œuvre.....	24
5.2 Modalités de suivi et d'évaluation.....	24
<b>VI INSTRUMENT JURIDIQUE ET AUTORITÉ LÉGALE .....</b>	<b>24</b>
6.1 Conditions liées à l'intervention de la Banque.....	25
6.2 Instrument juridique.....	26
6.3 Conditions liées à l'intervention de la Banque.....	26
6.4 Respect des politiques du Groupe de la Banque.....	26
<b>VII. GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>26</b>
<b>VIII RECOMMANDATION.....</b>	<b>27</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1: Cadre logique axé sur les résultats .....	v
Tableau 2: Corrélations entre le GECSP, la nouvelle NDS et le DSP .....	10
Tableau 3: Conditions générales et techniques de l'appui budgétaire .....	11
Tableau 4: Enseignements tirés des opérations précédentes et reflétés dans la conception du GECSP13	
Tableau 5: Besoins de financement du GdT pour 2010/11 à 2013/14.....	22
Tableau 6: Risques et mesures d'atténuation du GECSP.....	24

## Liste des annexes

Annexe 1: Lettre de politique de développement .....	8
Annexe 2 : Matrice des opérations de la politique économique .....	1
Annexe 3: Communiqué de presse du FMI à l'achèvement du second examen de Tanzanie dans le cadre du PSI.....	2
Annexe 4: Indicateurs socio-économiques comparés de la Tanzanie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b> 1
Annexe 5: Engagements des partenaires au développement de laTanzanie pou 2011/12 .....	1
Annexe 6: Risques et garanties fiduciaires sous le GECSP.....	1
Annexe 7: Réalisations sous les PRSL I, PRSL II et PRSL III.....	3
Annexe 8: Domaines d'intervention du GECSP par rapport aux opérations d'ABG précédentes de la Banque .....	1

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance du PIB réel 2003-2010.....	2
Graphique 2 : Recettes fiscales en pourcentage du PIB.....	3

## Liste des encadrés

Encadré 1 : Limites du système de GFP .....	5
---	---

### Équivalences monétaires

(En novembre 2011)

1 UC	=	2 534 TZS
1 UC	=	1,59 USD
1 USD	=	1 598 TZS

### Année budgétaire

1<sup>er</sup> juillet –B 30 juin

## Acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFROSAI-E	Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'expression anglaise
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CFM	Crise financière mondiale
CVG	Contrôleur et vérificateur général
DANIDA	Agence danoise de développement international
DFID	Département britannique du développement international
DPP	District Public Prosecutor (Procureur de district)
DSP	Document de stratégie pays
EA	Entités adjudicatrices
EBM	Enquête sur le budget des ménages
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EITI	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
ERF	Évaluation du risque fiduciaire
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
GAP	Orientations stratégiques et Plan d'action en matière de gouvernance
GCI	Indice de compétitivité mondiale
GdT	Gouvernement tanzanien
GFP	Gestion des finances publiques
GRN	Gestion des ressources naturelles
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IFMS	Système intégré de gestion financière
IMG	Indicateur mondial de la gouvernance
IPC	Indice de perception de la corruption
ISC	Indicateur sectoriel clé
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LGA	Administration locale
LPD	Lettre de politique de développement
MDA	Ministère, département ou organisme public
MoF	Ministère des finances
MRN	Mobilisation de revenus au niveau national
NACSAP	Stratégie et plan d'action nationaux anticorruption
NAO	Bureau national d'audit
NDP	Plan de développement national
NDS	Stratégie de développement national
OAR	Opération à l'appui de réformes (BAD)
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PABD	Prêt d'appui budgétaire au développement (BAD)
PAC	Commission des comptes publics

PAR	Prêt à l'appui de réformes (BAD)
PD	Partenaire au développement
PDR	Principal domaine de résultats
PEFA	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PFM-PR	Rapport de performance sur la gestion des finances publiques
PFMRP	Programme de réforme de la gestion des finances publiques
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PPA	Public Procurement Act (loi sur les marchés publics)
PPP	Partenariat public-privé
PPRA	Autorité de réglementation des marchés publics
PRSL	Prêt d'appui à la réduction de la pauvreté
PSD	Développement du secteur privé
RAP	Rapport d'achèvement de projet
RDB	Rapport <i>Doing Business</i>
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TANESCO	Société tanzanienne de distribution d'électricité ( <i>Tanzania Electricity Supply Company Ltd.</i> )
TANROADS	Autorité routière de la Tanzanie
TDV	Vision pour le développement de la Tanzanie d'ici 2025
TEITI	Initiative pour la transparence dans les industries extractives en Tanzanie
TIC	Tanzania Investment Centre (Centre d'investissement de la Tanzanie)
TRA	Autorité fiscale tanzanienne
TZFO	Bureau de la BAD en Tanzanie
TZS	Shilling tanzanien
UC	Unités de compte
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

## Informations sur le prêt

### RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

<b>Emprunteur</b>	République unie de Tanzanie
Organe d'exécution	Ministère des Finances

### PLAN DE FINANCEMENT

Source	Montant (millions d'UC)	Proportion (%)	Instrument
Fonds africain de développement (FAD)	100	S.o.	Prêt

### RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT DU FAD

<b>Devise du prêt</b>	Unités de compte
<b>Commission</b>	0,75 % par an sur les montants décaissés et pas encore remboursés
<b>Commission d'engagement</b>	0,5 % par an sur le montant non décaissé du prêt, à partir du 121 <sup>e</sup> jour suivant la signature de l'accord de prêt
<b>Échéance</b>	50 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans

### CALENDRIER – PRINCIPALES ÉTAPES

Demande de prêt FAD du GdT	Avril 2011
Approbation de la note conceptuelle du programme par la Banque	Juin 2011
Examen du programme par le Conseil d'administration de la Banque	Décembre 2011
Entrée en vigueur	Décembre 2011
Décaissement indicatif de la première tranche	Décembre 2011
Décaissement indicatif de la deuxième tranche	Juillet 2012
Décaissement indicatif de la dernière tranche	Juillet 2013
Achèvement	Décembre 2013

## Résumé analytique

<b>Titre du programme</b>	Programme d'appui à la gouvernance et à la compétitivité économique (GECSP).
<b>Portée géographique</b>	Nationale.
<b>Durée</b>	Trois années budgétaires : 2011/2012 à 2013/2014.
<b>Coût</b>	100 millions d'UC (à décaisser en trois tranches).
<b>Aperçu du programme</b>	L'objectif de développement ultime du GECSP est de contribuer au maintien d'une croissance économique accélérée en renforçant la gouvernance économique et financière et en améliorant le climat d'investissement. Dans ce contexte, les principaux objectifs de politique opérationnelle du GECSP sont : a) le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la supervision de la gestion des ressources publiques (composante 1) ; b) l'amélioration de la mobilisation de ressources au niveau national (composante 2) ; et c) la promotion du développement du secteur privé ( <i>composante 3</i> ). L'une des caractéristiques distinctives de cette quatrième opération d'appui budgétaire général (ABG) est qu'elle va au-delà de l'accent généralement mis sur la gestion des finances publiques en élargissant la portée de l'intervention de la Banque pour cibler certains des déclencheurs concrets et subtils du développement du secteur privé, conformément à la nouvelle stratégie de développement national (NDS) de la Tanzanie.
<b>Réalisations du programme</b>	Les réalisations attendues du GECSP sont les suivantes : i) une responsabilité et une transparence budgétaire accrues ; ii) une meilleure supervision budgétaire ; iii) des recettes fiscales accrues ; iv) une gestion renforcée des ressources minérales ; et iv) un environnement des affaires et un climat d'investissement améliorés.
<b>Évaluation des besoins</b>	Ce programme est nécessaire pour appuyer le programme de réformes en cours du gouvernement tanzanien et consolider les retombées du précédent programme d'ABG de la Banque (PRSL III). Il aidera le gouvernement tanzanien à résoudre des problèmes budgétaires pressants. L'assistance de la Banque représente le meilleur usage des fonds alloués à la Tanzanie, en ce moment décisif où le pays est confronté à des déficits budgétaires de plus en plus profonds et l'économie fait face à une sérieuse crise énergétique dont les effets se font ressentir sur la prestation des services publics dans le secteur des infrastructures et le secteur social. Les fonds de l'opération d'appui budgétaire permettront au GdT de mettre en œuvre son programme de réduction de la pauvreté.
<b>Valeur ajoutée de la Banque</b>	Les domaines d'intervention proposés dans le GECSP sont des domaines dans lesquels la Banque continue à jouer un rôle de leadership dans ses pays membres, au titre de sa mission régionale et de sa capacité à obtenir des résultats. Depuis l'adoption des Orientations stratégiques et du Plan d'action en matière de gouvernance (GAP), la Banque a adapté son approche à ses travaux sur la gouvernance en dirigeant ses efforts vers la gestion des finances publiques (GFP) et le climat d'investissement. Ainsi, elle a accru ses ressources et réorienté ses interventions politiques et institutionnelles pour relever les défis posés par les principaux domaines de réforme de la GFP. En ce qui concerne le développement du secteur privé, le GECSP apportera une grande valeur ajoutée, car peu de partenaires au développement agissent dans ce domaine.
<b>Développement institutionnel et consolidation du savoir</b>	Grâce à un dialogue politique continu et à une collaboration permanente avec le GdT, la Banque élargira son recueil de connaissances sur les défis liés au développement de la Tanzanie. Pendant ce temps, tout comme pendant l'exécution du GECSP, elle accumulera des enseignements qui pourront être utiles dans de futures opérations en Tanzanie et dans la région.

**Tableau 1 : Cadre logique axé sur les résultats**

CHAÎNE DE RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs (y compris ISC)	Références	Cible		
<b>IMPACT</b>  Contribuer au maintien d'une croissance accélérée en renforçant la gouvernance économique et financière et en améliorant le climat d'investissement	Taux de croissance du PIB	6,9 % en 2010	> 7 % en 2014	MoF Rapport de suivi de la NDS Rapport de Transparency Internationa	Défis budgétaires croissants <i>Mesure d'atténuation</i> La BAD poursuivra ses efforts pour davantage coordonner ses politiques avec celles des autres PD.  <i>Corruption</i> <i>Mesure d'atténuation</i> l'adoption tardive d'importantes lois anticorruption risque de diminuer la crédibilité du GdT.
	Indice de perception de la corruption	2,7 en 2010	3,0 en 2014		
	Ratio du total des recettes par rapport au PIB	Le ratio est de 16,2 % en 2010	Le ratio est de 18,0% en 2014	Rapport d'achèvement de la BAD	
	Indice de développement humain	0,466 en 2011	> 0,6 en 2014	Enquête sur le budget des ménages	
<b>RÉALISATIONS</b>  <b>Réalisation 1</b> : Responsabilité, transparence et supervision renforcées de la gestion des ressources publiques  1.1 Responsabilité et transparence budgétaire accrues  1.2 Supervision budgétaire améliorée  <b>Réalisation 2</b> : Mobilisation améliorée de ressources au niveau national  2.1 Recettes fiscales accrues  2.2 Gestion améliorée des ressources minérales  <b>Réalisation 3</b> : Développement accéléré du secteur privé  3.1 Environnement des affaires et climat d'investissement améliorés	<i>1.1.1 Niveau moyen de respect de la PPA par les EA</i>	<i>69 à 73 % en 2011</i>	<i>&gt; 80 % en 2014</i>	Rapports de la PPRA	Manque de capacités de mise en œuvre des réformes <i>Mesures d'atténuation</i> La Banque exécute le ISPGG II, relatif au renforcement des capacités des institutions clés
	1.1.2 Délais d'examen des rapports d'audit par la législature (ISC)	L'examen débute 6 mois après réception des rapports du NAO [2010]	L'examen débute 3 mois après réception des rapports du NAO d'ici 2014	Rapports de supervision du PFM RP III et du PFM RP IV	
	1.2.2 Exécution des recommandations du CVG	29 % des recommandations d'audit entièrement appliquées pour l'exercice 2008/2009	> 50 % des recommandations d'audit entièrement appliquées pour l'exercice 2012/2013	Rapports du CVG	
	2.1.1 Ratio des recettes fiscales par rapport au PIB	Le ratio est de 16,3% en 2010	Le ratio atteint au moins 18 % en 2014	Rapports de la TRA et du personnel du FMI	Lenteur de l'approbation des lois par le Parlement <i>Mesures d'atténuation</i> Formation sur la PAC dans le cadre de l'ISPGG II.
	2.2.2 Différence entre les redevances payées par les compagnies minières et les recettes obtenues par le GdT	La différence est de 42 % en 2011	La différence est > 10 % en 2014	2 <sup>e</sup> état de rapprochement de l'EITI	
	3.1.1 Amélioration de la durée du p	172 heures par an	160 heures en 2014	Rapport Doing Busin	
	3.1.2 Capacité totale d'électricité in	1077 MW en 2011	> 1 247 MW en 2014	Rapport annuel de l'A	

REFORMES CLES	1.1 <u>Responsabilité et transparence budgétaire</u>					
	1.0 <i>PFMRP IV approuvé</i>	<i>Approbation du PFMRP IV</i>	<i>Dernière ébauche du PFMRP IV</i>	<i>PFMRP IV approuvé d'ici fin décembre 2011</i>	Rapport de l'examen annuel de l'ABG	
	1.1.2 Projet de loi relatif à la dénonciation	Projet de loi relatif à la dénonciation	Aucun projet de loi relatif à la dénonciation	Élaboration du projet de loi sur la dénonciation d'approbation par le GdT dépôt au Parlement d'ici décembre 2012	Rapports annuels de la PPRa	
	1.2 <u>Supervision budgétaire</u>					
	1.1.5 Accroissements du nombre de membres du CCP formés	Nombre de membres du CCP formés	0 membres du CCP formé	25 membres du CCP formés d'ici 2012		
	2.1 <u>Recettes fiscales</u>				Rapport du CVG	
	2.1.1 Examen de la législation fiscale et des sanctions liées à sa violation	Législation fiscale et sanctions liées à sa violation	Législation fiscale harmonisée et réglementation inadéquate relative à la violation	Législation fiscale et sanction liée à sa violation révisées d'ici décembre 2013		
	2.1.2 Élaborations d'une stratégie de communication avec les contribuables	Stratégie de communication avec les contribuables	Aucune stratégie de communication avec les contribuables	Stratégie de communication avec les contribuables d'ici décembre 2013	Rapports annuels de la TRA	
	2.1.3 Début d'examen de la législation relative aux administrations locales	Législation des administrations locales révisée	Législation sur les administrations locales inadéquate pour renforcer leurs capacités de mobilisation de revenus	Début des modifications à la loi sur les administrations locales d'ici 2013		
	2.2 <u>Gestions des ressources minérales</u>					
2.2.1 Dépôt du deuxième état de rapprochement	Deuxième état de rapprochement finalisé	1 <sup>er</sup> état de rapprochement soumis en février 2011	Deuxième état de rapprochement soumis au conseil d'administration de l'EITI d'ici juin 2012			
2.2.2 <i>Projet de loi relatif à l'EITI en Tanzanie</i>	<i>Projet de loi TEITI élaboré</i>	<i>Aucun projet de loi élaboré sur la TEITI</i>	<i>Projet de loi sur la TEITI déposé au Parlement par le GdT d'ici juillet 2013</i>			
3.1. <u>Environnement et climat d'investissement propices</u>						
3.1.1 <i>Opérationnalisation de l'unité des PPP du MoF</i>	<i>Manuels complets sur les PPP produits</i>	<i>Aucun manuel complet sur les PPP en 2010</i>	<i>Manuels de procédures complets sur les PPP élaborés d'ici mars 2012</i>			
3.1.2 Dépôt d'un projet de loi réglementant les PPP pour donner à l'unité des PPP le pouvoir de gestion des imprévus	Réglementation du financement des PPP	Aucune réglementation financière des PPP donnant à l'unité des PPP le pouvoir de gestion des imprévus	Réglementation du financement des PPP approuvée par le GdT d'ici décembre 2013	Rapport de l'examen de l'ABG en 2011		
3.1.3 Publication de la réglementation concernant la déclaration et le paiement électronique, sous forme d'avis du gouvernement	Publication de la réglementation concernant la déclaration et le paiement électronique, sous forme d'avis du gouvernement	Réglementation concernant la déclaration et le paiement électronique pas encore publiée sous forme d'avis du gouvernement	Réglementation concernant la déclaration et le paiement électronique pas encore publiée sous forme d'avis du gouvernement d'ici décembre 2012	Rapport de l'examen de l'ABG en 2012		
3.1.4 Entreprendre une étude du secteur de l'énergie	Étude du secteur de l'énergie menée	Aucune étude sur la Stratégie du secteur énergétique	Étude du secteur de l'énergie menée d'ici fin 2012	Rapports annuels de la TRA		
	COMPOSANTE I : Renforcement de la responsabilité et de la transparence dans la gestion des ressources publiques COMPOSANTE II : Amélioration de la mobilisation de ressources au niveau national COMPOSANTE III : Accélération du développement du secteur privé			<b>RESSOURCES :</b> Prêt FAD : 100 millions d'UC, dont : – 25 MILLIONS D'UC EN 2011/2012 – 35 MILLIONS D'UC EN 2012/2013 – 40 MILLIONS D'UC EN 2013/2014		

Remarque : texte en *bleu (gras et italique)* : conditions de décaissement.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT SUR UNE  
PROPOSITION DE PRET A LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE POUR LE  
FINANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A LA  
COMPETITIVITE ECONOMIQUE (GECSP)**

**PROPOSITION**

1.1.1. La Direction soumet la proposition et la recommandation suivantes concernant l'octroi d'un prêt de 100 millions d'UC à la Tanzanie pour le financement du Programme d'appui à la compétitivité économique sur une période de trois années budgétaires (2011/2012 à 2013/2014). Il s'agit de la quatrième opération d'appui budgétaire général (ABG) de la Banque en Tanzanie et elle fait suite à une demande du gouvernement tanzanien (GdT) datée d'avril 2011. L'évaluation du programme a été menée en juillet 2011, principalement d'après les entretiens avec les autorités tanzaniennes et les intervenants du secteur privé. Elle a aussi été guidée par le Cadre d'évaluation de la performance (PAF) de 2011 du Groupe d'ABG. L'une des caractéristiques distinctives de cette quatrième opération d'ABG est qu'elle élargit la portée de l'intervention de la Banque pour cibler des déclencheurs concrets et subtils du développement du secteur privé (PSD), et approfondit les réformes de la gestion des finances publiques (GFP), tout en intégrant la lutte contre la corruption dans chaque composante du programme.

1.1.2. Le GECSP est aligné sur la stratégie de développement national (NDS)<sup>1</sup> du pays pour 2010/2011-2014/2015. Il est également aligné sur le Mémoire du cadre de partenariat régissant l'ABG. En outre, il est conforme : i) aux Orientations stratégiques et au Plan d'action en matière de gouvernance (GAP) de la Banque pour 2008-2012 ; ii) à la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque ; et iii) au Document de stratégie pays (DSP) 2011-2015. En plus, il complète l'accord conclu entre le GdT et le Fonds monétaire international (FMI) sur l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) qui est en cours d'exécution dans le pays. Ce programme, qui est décrit dans la Lettre de politique de développement (annexe 1), soutient le programme de réformes en cours du GdT, consolide les avancées et approfondit les réformes appuyées par la Banque dans ses précédents programmes d'ABG, notamment le Prêt d'appui à la réduction de la pauvreté III<sup>2</sup>. Par ailleurs, les ressources du FAD-XII qui sont rattachées au GECSP aideront le gouvernement en cette période où l'économie est confrontée à une importante crise énergétique dont les effets se font ressentir sur la prestation de services publics, en particulier dans le secteur des infrastructures.

1.1.3. L'objectif de développement du GECSP est de contribuer au maintien d'une croissance accélérée en renforçant la gouvernance économique et financière et en améliorant l'environnement des affaires. Dans ce contexte, les principaux objectifs de politique opérationnelle du GECSP sont : a) le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la supervision de la gestion des ressources publiques (*composante 1*) ; b) l'amélioration de la mobilisation de ressources au niveau national (*composante 2*) ; et c) l'accélération du développement du secteur privé (*composante 3*). Les réalisations attendues du GECSP sont : i) une responsabilité et une transparence budgétaire accrues ; ii) une meilleure supervision budgétaire ; iii) des recettes fiscales accrues ; iv) une meilleure gestion des ressources minérales ; et iv) un environnement des affaires et un climat d'investissement améliorés.

<sup>1</sup> Le nouveau cadre de développement du pays est constitué de la Stratégie pour la partie continentale, de la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté II (NSGRP II) et de la Stratégie de Zanzibar pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SZCRP II).

<sup>2</sup> Réf : ADF/BD/WP/2008/105, octobre 2008.

## CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

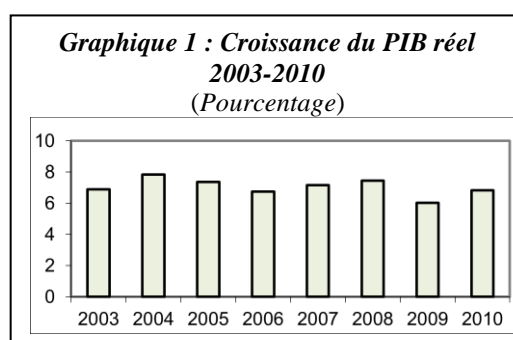
### 2.1 Récents progrès, perspectives et défis politiques, économiques et sociaux

#### Contexte politique

2.1.1 La Tanzanie est l'un des pays africains les plus politiquement stables. Les quatrièmes élections pluralistes du pays se sont déroulées dans le calme en octobre 2010. Cependant, elles ont enregistré un faible taux de participation (43 %), signe d'une apathie sans précédent chez les électeurs. Le président sortant, Jakaya Kikwete, candidat du parti au pouvoir, le Chama Cha Mapinduzi (CCM), a été élu avec 61,2 % des voix, alors que le candidat de l'opposition qui est arrivé deuxième a obtenu 26,3 % des voix. Les prochaines élections devraient avoir lieu en 2015.

#### Contexte économique

2.1.2 La Tanzanie a enregistré l'un des taux de croissance les plus impressionnants de la décennie 2000 pour un pays non producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne. Elle a connu huit années consécutives d'une croissance du produit intérieur brut (PIB) supérieure à 6 % (graphique 1). Les principaux leviers de la croissance ont été l'exportation de l'or, la fabrication et la construction. En 2009, la croissance s'est contractée à 6 %, à cause d'un ralentissement



Source: Département de la Statistique, BAD, avril 2011

de l'activité économique induit par la crise financière mondiale (CFM).

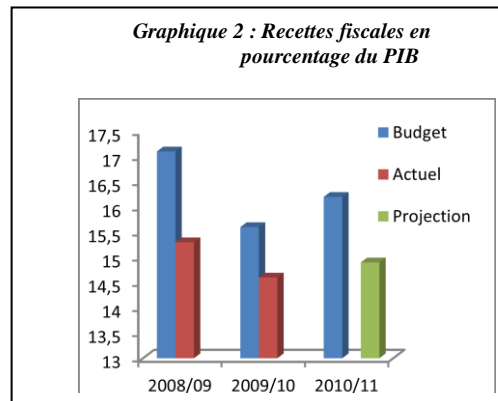
2.1.3 Le pays a appliqué une série de mesures budgétaires pendant l'exercice 2009 2010 pour amortir les impacts de la CFM<sup>3</sup>. Ainsi, en 2010, le PIB a repris du poil de la bête, s'établissant à 6,9 %, son niveau d'avant la crise. Par ailleurs, le taux d'inflation, qui était presque toujours inférieur à 10 % au cours des dernières années, a commencé à s'apprécier en 2011, principalement sous l'effet de l'envolée des cours du pétrole et des denrées alimentaires. En septembre 2011, l'inflation globale a atteint un pic de 16,8 %<sup>4</sup>.

2.1.4 La situation budgétaire de la Tanzanie est passée d'un excédent pendant l'exercice 2007/2008 à des déficits au cours des trois années subséquentes. Elle a empiré, passant d'un déficit de -4,6 % du PIB en 2008/2009 à -6,4 % en 2009/2010. En 2010/2011, le déficit était de -6,9 % du PIB, soit une détérioration de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Ces déficits persistants sont dus au fait que les revenus réels du gouvernement étaient inférieurs aux prévisions budgétaires, alors que les dépenses étaient en hausse. Pendant l'exercice 2008/2009, le budget prévoyait des recettes nationales équivalentes à 18 % du PIB, mais les recettes réelles ont été inférieures à cette cible de près de 2 points de pourcentage, à 16,2 %. Pendant l'exercice 2009/2010, les recettes réelles étaient inférieures de 1 point de pourcentage à la cible budgétaire de 16,2 %, à 15,9 % du PIB. En 2010/2011, elles se sont établies à 16,5 %, mais elles restaient inférieures à la cible budgétaire de 16,9 % du PIB. Dans le même temps, les dépenses sont passées de 26,1 % du PIB en 2008/2009 à 27,5 % en 2009/2010 et à 27,2 % du PIB en 2010/2011.

<sup>3</sup> Pendant l'exercice 2009 2010, le GdT a appliqué un plan de sauvetage économique dont les principaux objectifs étaient de protéger les emplois et les revenus, la sécurité alimentaire et les programmes sociaux.

<sup>4</sup> Source : Bureau national de la statistique.

**2.1.5 Ces déficits budgétaires ont été financés par des ressources de plus en plus onéreuses.** De 2007/2008 à 2009/2010, les financements sont devenus moins concessionnels, passant d'une majorité de dons à l'accroissement des prêts externes (concessionnels) et des emprunts nationaux (non concessionnels). Le déficit de l'année budgétaire 2010/2011 a été en partie financé par des emprunts non concessionnels (0,4 % du PIB sur 2,1 % du PIB).



**2.1.6 Eu égard au faible niveau de revenus nationaux, environ 70 % des dépenses de développement sont supportées par des ressources externes<sup>5</sup>.** Le pays n'exploite pas encore son potentiel fiscal de façon optimale<sup>6</sup> (graphique 2). Pendant les exercices 2008/2009 et 2009/2010, les recettes fiscales réelles enregistrées étaient respectivement inférieures de près de 2 points de pourcentage et d'1 point de pourcentage aux prévisions budgétaires. Depuis 1999, la Tanzanie procède à des réformes des administrations locales, dont la décentralisation par la délégation de pouvoirs<sup>7</sup>. Les revenus propres des administrations locales proviennent essentiellement de frais, de permis, de droits et d'autres petites sources de recettes. Ils dépendent aussi des taxes que ces administrations prélèvent sur les activités commerciales locales, dont un impôt sur les services<sup>8</sup>.

**2.1.7 Par ailleurs, la Tanzanie est dotée de richesses naturelles<sup>9</sup> dont le potentiel de génération de revenus est considérable.** Par exemple, l'exploitation minière contribue à environ 2,3 % du PIB et devrait représenter 10 % du PIB en 2025. Elle est l'un des principaux secteurs générant des recettes de change grâce à des exportations non traditionnelles. En effet, maintenant que l'or représente 40 % de ses exportations de biens, la Tanzanie est devenue le quatrième exportateur d'or de l'Afrique.

**2.1.8 Les réserves de change du pays offrent toujours une couverture confortable.** À la fin de 2010, les réserves de change du pays étaient suffisantes pour couvrir 5,3 mois d'importations et elles devraient rester stables. En 2009/2010, le déficit du compte courant était de -8,6 % du PIB et il s'est détérioré jusqu'à -9,5 % du PIB en 2010/2011, car l'accroissement des importations a compensé la croissance des exportations de produits manufacturés et l'impact de l'accroissement des cours de l'or n'a pas été équivalent à celui de l'accroissement des cours du pétrole.

**2.1.9 Pour le moment, la Tanzanie est peu exposée à un risque de surendettement.** En ce qui concerne la soutenabilité de la dette, l'analyse de la soutenabilité de la dette (ASD) conjointement menée par le FMI et la Banque mondiale en 2011 révèle que les indicateurs de l'endettement extérieur doivent demeurer en deçà des seuils fixés pour le pays même lorsque celui-ci contractera des prêts non concessionnels au cours des trois prochaines années.

**2.1.10 La gestion macroéconomique de la Tanzanie est guidée par l'Instrument de soutien à la politique économique du FMI.** Approuvé en juin 2010, l'ISPE actuel couvre une période de trois ans<sup>10</sup> et a pour but de préserver la stabilité macroéconomique et

<sup>5</sup> Source : Mobilisation de ressources nationales pour la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Est : le cas de la Tanzanie, Groupe de la BAD, novembre 2010.

<sup>6</sup> Source : idem

<sup>7</sup> Le pays compte 133 administrations locales et 13 autorités. La plus grande proportion des ressources des administrations locales provient des transferts budgétaires intergouvernementaux et le reste est accordé sous forme de subventions et de dons de développement.

<sup>8</sup> La taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises est 0,3 % pour les chiffres d'affaires dépassant 20 millions de Tsh.

<sup>9</sup> Les ressources naturelles de la Tanzanie sont notamment : la tanzanite, le diamant, l'or, le cobalt, le cuivre, le nickel, le platine, les métaux de groupe et l'argent.

<sup>10</sup> Source : Rapport pays n° 10/173 du FMI, juin 2010.

d'appuyer l'accélération de la croissance, conformément à la NDS. Le second examen de l'ISPE, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI en mai 2011, s'est soldé par des résultats satisfaisants : l'ensemble des critères quantitatifs ont été remplis et des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, mis à part quelques retards. En dépit de cette mention satisfaisante, l'évaluation du FMI a souligné l'urgence pour le GdT de maîtriser le déficit budgétaire pour préserver la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds. La troisième mission d'évaluation de l'ISPE s'est déroulée du 26 octobre au 7 novembre 2011. D'après les conclusions préliminaires, *jusqu'en juin 2011, les cibles des réserves monétaires de la Banque de Tanzanie ont été atteintes et les emprunts extérieurs aux conditions du marché ont été maintenus à l'intérieur des limites de l'ISPE. Cependant, notamment en raison de la pénurie d'emprunts aux conditions du marché, les financements nationaux du budget étaient supérieurs aux prévisions et la cible d'accumulation de réserves nettes de change a été manquée.* (Voir l'annexe 3.)

## **Perspectives**

**2.1.11 Les perspectives économiques du pays demeurent globalement positives, malgré ses difficultés budgétaires à moyen terme.** La croissance du PIB réel pour 2011 devrait reculer à 6 %, principalement à cause des pénuries d'électricité et de la détérioration de la conjoncture internationale. Néanmoins, l'économie tanzanienne devrait rapidement se remettre sur pied. En effet, une pénurie d'électricité a causé un délestage de pas moins de douze heures et entraîné la révision des prévisions de croissance de 7,2 % à 6 %. L'exécution du plan énergétique d'urgence du gouvernement favorisera la production d'une quantité supplémentaire d'électricité pour contribuer à une relance économique rapide. S'agissant du déficit budgétaire, les dernières projections du FMI<sup>11</sup> indiquent qu'il devrait reculer à -6 % du PIB pendant l'exercice 2011/2012, au regard des financements disponibles et de l'urgence pour le pays de préserver sa viabilité budgétaire. Par la suite, il devrait continuer à se contracter, pour atteindre -4 % du PIB.

## **Bilan en matière de gouvernance**

**2.1.12 Les indicateurs de gouvernance de la Tanzanie montrent des résultats mitigés.** Les indicateurs mondiaux de la gouvernance de la banque mondiale révèlent que dans tous les aspects<sup>12</sup>, le pays s'est classé entre le 25<sup>e</sup> et le 50<sup>e</sup> centile en 2010. Il a obtenu son meilleur résultat au niveau de la « stabilité politique » et son pire résultat dans la « lutte contre la corruption ». En 2010, l'indice de gouvernance en Afrique de la Fondation Mo Ibrahim a montré qu'entre 2007/2008 et 2008/2009, la Tanzanie a conservé sa note de 55 (sur 100), c'est-à-dire bien au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Est, qui est de 46,9 et de la moyenne continentale de 51,2.

<sup>11</sup> Source : Rapport pays n° 11/105 du FMI, mai 2011.

<sup>12</sup> Voix et responsabilité, stabilité politique, efficacité du gouvernement, qualité du cadre réglementaire, primauté du droit et lutte contre la corruption.

2.1.13 Dans l'Indice de perception de la corruption (IPC), la Tanzanie a obtenu un score de 2,7<sup>13</sup> en 2010, contre 2,6 en 2009, ce qui suggère une légère augmentation de la perception de corruption<sup>14</sup>. La lutte contre la corruption reste une priorité pour le GdT. Un rapport de 2010 du Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (*Prevention and Combatting of Corruption Bureau, PCCB*), l'organe chargé de l'exécution de la Stratégie et du plan d'action nationaux anticorruption (NACSAP), a fait état de plusieurs réalisations récentes, notamment : a) l'achèvement du rapport de l'enquête de 2009 sur la gouvernance et la corruption, qui identifie les domaines du secteur public les plus enclins à la corruption ; b) l'amélioration de la collaboration entre le PCCB et d'autres institutions de promotion de la reddition des comptes (dont le bureau national d'audit) ; et c) l'amélioration, depuis 2009, du dialogue politique entre le GdT et les partenaires au développement sur les réformes de lutte contre la corruption<sup>15</sup>.

2.1.14 Cependant, l'on note des retards dans la mise en œuvre des réformes anticorruption, notamment dans le processus législatif. Après le dialogue politique annuel de 2008 sur l'ABG, quatre projets de loi ont été déposés en vue d'améliorer la lutte contre la corruption : a) le projet de loi sur le financement des partis politiques ; b) le projet de loi sur le droit à l'information ; c) le projet de code de déontologie des dirigeants publics ; et le projet de loi sur la dénonciation. Seul le projet de loi sur le financement des partis politiques a été adopté par le Parlement en 2010<sup>16</sup>.

2.1.15 Le GdT a fait des progrès en matière de gestion des finances publiques (GFP). Le système Epicor, un logiciel de planification des ressources, a été lancé au niveau de l'administration centrale ainsi que dans 84 administrations locales. Il permet d'appliquer un certain nombre de mesures de surveillance et facilite les paiements, ainsi que la production de rapports. Par ailleurs, le système intégré de gestion financière (IFMS) est utilisé pour les ministères centraux et pour 22 sous-trésoreries à travers le pays. Il a également été lancé dans 86 administrations locales, améliorant ainsi la ponctualité et la qualité des données sur les dépenses. Les rapports d'audits externes, notamment les états financiers consolidés, sont présentés au Parlement dans les délais. Pour ce qui est des marchés publics, les audits indiquent que la majorité des contrats sont attribués suivant les modalités appropriées. Cependant, d'après le Rapport de performance sur la Gestion des finances publiques (PFM-PR) de 2010, le système et l'application des règles demeurent lacunaires<sup>17</sup> (encadré 1). Bien que l'élaboration du budget soit un

**Encadré 1 : Limites du système de GFP**

- × **Crédibilité du budget** : La structure des dépenses de certains ministères, départements et agences (MDA) a fait apparaître, selon les années, des écarts importants entre les dépenses réelles et les budgets initialement approuvés.
- × **Exécution du budget** : L'exécution du budget et la mise en œuvre des opérations de l'État doit être améliorée. Cette situation est due au système de rationnement mensuel de la trésorerie qui limite les achats ponctuels des biens et services par les MDA.
- × **Transparence du budget** : La couverture et le niveau d'information sont limités durant la phase d'exécution budgétaire.
- × **Passation des marchés publics** : Le rapport coût-avantage des audits ne reçoit pas l'attention voulue de même que l'insuffisance des mécanismes en vigueur pour répondre aux dénonciateurs d'abus.
- × **Comptabilité et établissements de rapports** : Le module IFMS de rapprochement bancaire n'est pas opérationnel, ce qui fait que près de 5 % des transactions entre le ministère des Finances et la banque centrale ne font pas l'objet de rapprochement.
- × **Contrôle externe & audit** : L'exécutif a procédé à un suivi limité des rapports du Comité de la comptabilité publique.

Source: "2009 PFM-RP on Mainland Tanzania", Nov. 2010

processus participatif en Tanzanie, elle a obtenu une note de 45 (sur 100) dans l'indice de l'ouverture budgétaire (Open Budget Index, OBI) de 2010, donc inférieure à celle d'autres pays d'Afrique de l'Est tels que le Kenya (49) et l'Ouganda (55). Cela signifie que les

<sup>13</sup> L'IPC évalue les pays sur une échelle de 0 (absence de corruption) à 10 (corruption systématique).  
<sup>14</sup> Source : Transparency International.

<sup>15</sup> L'examen annuel de l'ABG en 2010 a abouti à un résultat mitigé des progrès du gouvernement dans la lutte contre la corruption, car les partenaires au développement n'étaient pas tous d'accord que ces progrès étaient satisfaisants.

<sup>16</sup> La nouvelle loi sur le code d'éthique des responsables publics a été soumise au parlement en première lecture cette année. Les projets de loi sur le droit à l'information et la dénonciation d'abus sont en cours de rédaction.

<sup>17</sup> L'annexe technique numéro 1 montre un changement de la trajectoire des scores de la PEFA entre 2006 et 2009.

documents budgétaires publiés par le gouvernement au courant de l'année ne contiennent pas suffisamment d'informations.

### **Climat d'investissement**

2.1.16 Au courant de la décennie écoulée, la Tanzanie a attiré des investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs du tourisme, de l'exploitation minière, de l'agriculture et des services. Les IDE devraient augmenter de 424 millions d'USD en 2009/2010 à 666 millions d'USD en 2012/2013. Le GdT a pris plusieurs initiatives pour améliorer davantage le climat d'investissement. Il s'agit notamment de : a) l'adoption de la loi de 2007 sur l'enregistrement des activités commerciales, qui simplifie le processus de création d'une entreprise ; et b) des incitations pour promouvoir les investissements et la mobilisation foncière par le truchement du centre d'investissement de la Tanzanie (*Tanzania Investment Centre*, TIC), pour réduire les obstacles aux IDE, en particulier pendant les stades préliminaires de l'établissement d'une entreprise. En ce qui concerne les partenariats public-privé, le GdT a demandé à tous les départements et entités paraétatiques d'identifier de nombreux projets pouvant être conjointement financés par le secteur privé.

2.1.17 Cependant, des failles subsistent dans l'environnement des affaires. D'après le rapport *Doing Business* de 2012<sup>18</sup>, la Tanzanie s'est classée 127<sup>e</sup> en 2011, un recul par rapport à son 125<sup>e</sup> rang en 2010. Le rapport souligne que les contraintes liées à l'activité commerciale dans le pays portent sur : la création d'une entreprise, l'obtention d'un permis de construire et l'enregistrement de propriété. La performance de la Tanzanie sur l'Indice de compétitivité mondiale (GCI) du Forum économique mondial reste également faible. Le pays occupe la 120<sup>e</sup> place du GCI de 2011, soit un recul de six rangs, dans un échantillon de pays identiques à celui de l'année dernière. D'après les conclusions du GCI, la compétitivité de la Tanzanie est essentiellement tributaire de l'amélioration ou de la préservation des critères fondamentaux : les institutions, les infrastructures, l'environnement macroéconomique, la santé et l'éducation primaire (annexe technique 3).

### **Contexte social**

2.1.18 **Le principal défi lié au développement social de la Tanzanie demeure la réduction de la pauvreté.** La croissance remarquable que le pays a connue au cours de la dernière décennie n'a pas eu d'impact majeur sur la réduction de la pauvreté. La faiblesse continue de la redistribution de la croissance, en particulier dans les zones rurales, a contribué à cette tendance négative. En effet, en ce qui concerne les inégalités de revenus, l'enquête sur le budget des ménages (EBM) de 2007 révèle que le coefficient de Gini demeure pratiquement intact à 0,35 depuis l'EBM de 2000/2001. D'après l'EBM la plus récente, à savoir celle de 2007, le ratio de pauvreté en ressources essentielles était de 33,4 %, légèrement en baisse par rapport aux 35,6 % enregistrés en 2000/2001<sup>19</sup>. En plus, le ratio de pauvreté alimentaire s'est modestement replié de 19 % en 2000/2001 à 17 % en 2007.

2.1.19 **Le développement humain s'est amélioré de façon marginale.** En 2011, l'indice du développement humain (IDH) du pays s'établit à 0,466<sup>20</sup>, ce qui le place légèrement au-dessus de la moyenne régionale de 0,463. Concernant les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le pays est en passe d'atteindre ceux relatifs à l'éducation, mais reste à la traîne sur d'autres cibles fixées pour 2015, notamment en matière de santé, d'accès à l'eau potable et l'assainissement et d'alimentation (annexe 4). De l'avis du PNUD<sup>21</sup>, les écarts de satisfaction des besoins fondamentaux entre zones rurales et zones

<sup>18</sup> Source : Banque mondiale.

<sup>19</sup> Source des données : Enquête de 2007 sur le budget des ménages en Tanzanie continentale, bureau national de la statistique, 2009.

<sup>20</sup> Source : Rapport sur le développement humain, novembre 2011.

<sup>21</sup> Source : Communiqué de presse du PNUD, 16 novembre 2010.

urbaines constituent un sérieux problème de développement humain en Tanzanie. Malgré les efforts qu'il déploie pour réduire ces disparités, le gouvernement demeure largement incapable de pourvoir aux besoins fondamentaux des régions rurales. La croissance économique de la Tanzanie n'a pas été suffisamment inclusive sur le plan de l'emploi. Le secteur minier, qui est un nouveau levier de croissance, emploie actuellement 12 100 personnes, alors que 80 % de la population économiquement active du pays continuent à pratiquer une agriculture de subsistance, dont la contribution au PIB a diminué de 46 % en 2005 à moins de 30 % en 2010. Qui plus est, les niveaux de qualité et de productivité des ressources humaines demeurent un obstacle à la compétitivité du pays.

## **Contraintes et défis**

**2.1.20 L'un des défis gigantesques à court terme pour le GdT est l'accroissement des déséquilibres budgétaires.** Il est nécessaire d'améliorer la discipline budgétaire et de mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources au niveau national. Les cycles budgétaires annuels du gouvernement doivent être intégrés dans un plan de dépenses et d'emprunts à moyen terme plus transparent et réaliste et assortis de meilleurs systèmes de supervision. La mise en œuvre des réformes de la GFP doit être accélérée ; les moyens de contrôle financier et les mécanismes de reddition des comptes doivent être renforcés.

**2.1.21 L'accélération du développement du secteur privé constitue un autre défi de taille, mais surtout à moyen terme. Actuellement, elle est en butte au climat d'investissement du pays.** Il s'agit particulièrement de l'accès à des infrastructures habilitantes<sup>22</sup>. Les entrepreneurs tanzaniens, que ce soient de gros industriels ou de petits opérateurs, continuent à faire face à de graves pénuries d'électricité et à de mauvaises conditions de transport. Puisque le pays est incapable de financer les infrastructures de développement par ses propres revenus et par l'aide publique au développement, le cadre institutionnel et réglementaire des PPP doit être amélioré pour être en mesure d'inciter le secteur privé à investir dans les infrastructures. Il existe également des vides réglementaires en ce qui concerne les attributions des différentes institutions participant à la planification, à la conclusion et à la supervision des PPP, ainsi qu'un manque de capacités institutionnelles dans les ministères concernés.

## **2.2 Stratégie de développement globale et priorités de réforme à moyen terme**

**2.2.1 Le programme de développement à moyen terme de la Tanzanie est décrit dans la « Vision pour le développement de la Tanzanie d'ici 2025 », qui a été adoptée en 1999.** Ses objectifs à moyen terme sont guidés par la nouvelle NDS (2010/2011 à 2014/2015) lancée en décembre 2010. Cette NDS représente la troisième Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en Tanzanie et se concentre sur trois piliers stratégiques : i) la croissance et la réduction de la pauvreté de revenu ; ii) l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social ; iii) la gouvernance et la reddition de comptes. Par rapport aux précédentes SRP, la nouvelle NDS est davantage axée sur la croissance et l'amélioration de la productivité ; ses interventions sont davantage orientées vers la création de richesses. Reconnaissant que le développement du secteur privé (PSD) est fondamental pour l'allègement durable de la pauvreté, le NDS privilégie la croissance et l'accroissement de la productivité. C'est pourquoi le PSD est considéré comme un élément clé pour la réduction durable de la pauvreté.

**2.2.2 Dans le domaine particulier de la GFP, le gouvernement est en train de finaliser la phase IV de son programme de réforme de la GFP (PFMRP-IV).** Le programme

---

<sup>22</sup> Cf. les annexes techniques 3 et 4.

précédent (PFMRP III), qui couvrait initialement deux années budgétaires (2008/2009 et 2009/2010), a été prolongé d'un an pour que les réformes restantes puissent être achevées. Une évaluation globale de la performance du PFMRP-III a été menée en septembre 2011 par les partenaires au développement. Son rapport devrait être finalisé d'ici novembre 2011. Les conclusions préliminaires indiquent que, bien que des progrès aient été accomplis (entre autres, la nomination d'un comptable général adjoint et l'amélioration du dialogue entre les partenaires au développement et le GdT), la phase III était axée sur les activités et les processus, et n'appuie pas suffisamment l'orientation stratégique du pays. Le PFMRP-IV est étroitement lié aux objectifs de la nouvelle NDS, à savoir : i) la croissance économique et la réduction de la pauvreté (par une gestion budgétaire et une allocation des ressources appuyant les réformes, l'amélioration de la discipline budgétaire et l'équilibre budgétaire à long terme) ; ii) l'amélioration de la prestation de services (grâce à l'instauration d'une gestion axée sur les résultats) ; et iii) la bonne gouvernance (par l'amélioration de la transparence et de la responsabilité et l'utilisation de moyens de contrôle efficaces). En outre, le PFMRP-IV a été conçu de manière à assurer le séquençage et la hiérarchisation des interventions afin qu'elles produisent des résultats rapides. Une évaluation du prochain PFMRP-IV a été menée en septembre 2011. Les partenaires au développement ont ainsi pu évaluer la faisabilité globale des principaux domaines de résultats (PDR)<sup>23</sup>. Les constatations préliminaires<sup>24</sup> indiquent que : i) tous s'accordaient généralement sur la pertinence des objectifs de chaque PDR ; ii) le cadre de suivi-évaluation du PFMRP-IV doit contenir des jalons pour permettre l'évaluation des progrès annuels. Le lancement du PFMRP-IV devrait avoir lieu en janvier 2012.

**2.2.3 Les réformes anticorruption du GdT sont décrites dans la Stratégie et le plan d'action nationaux anticorruption (NACSAP).** Le NACSAP I s'étendait sur la période 2001-2006. Plusieurs progrès ont été réalisés pendant sa mise en œuvre dont : a) l'ouverture d'un bureau de prévention de la corruption dans tous les districts du pays ; b) l'établissement de nouvelles institutions de supervision et de nouveaux observatoires de la corruption, notamment la commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance (*Human Rights and Good Governance Commission*), le secrétariat de l'éthique (Ethics Secretariat) ; et c) la révision de la loi de 1971 sur la prévention de la corruption. Une évaluation stratégique de la NACSAP I en 2004 a décelé plusieurs lacunes<sup>25</sup> qui ont été prises en compte dans la NACSAP II. Cette dernière a pour but de créer des conditions propices à la réussite des stratégies anticorruption, notamment le renforcement des organes de lutte contre la corruption et l'amélioration des systèmes de reddition des comptes. Un examen global de la NACSAP II devrait se tenir d'ici mi-2012 pour orienter l'élaboration de la NACSAP III.

**2.2.4 En outre, le gouvernement est attaché aux principes et aux critères de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) dont il est devenu l'un des pays exécutants en février 2009.** La Tanzanie a respecté son délai de validation de mai 2011 et a dûment soumis le rapport au Conseil d'administration de l'EITI pour examen. Ce dernier a conclu que plusieurs indicateurs de validation n'étaient pas satisfaisants<sup>26</sup>, mais a permis au pays de maintenir sa candidature. Le Conseil d'administration de l'EITI s'est dit préoccupé par le processus de rapprochement qui détermine les disparités entre les paiements effectués par les sociétés extractives et les recettes obtenues par le gouvernement. C'est pourquoi un deuxième état de rapprochement doit être présenté d'ici décembre 2011. Il doit

<sup>23</sup> Il y a 5 PDR : i) la mobilisation de revenus ; ii) la planification et la budgétisation ; iii) l'exécution du budget, la transparence et la responsabilité ; iv) le contrôle et la supervision budgétaire ; et v) les questions connexes.

<sup>24</sup> Source : Tanzanie : PFMRP phase IV, projet de rapport de la mission d'évaluation du 12 au 23 septembre 2011.

<sup>25</sup> Il s'agit notamment de : a) les acteurs non étatiques n'ont pas été suffisamment impliqués et leurs rôles n'ont pas été convenablement définis ; et b) les capacités institutionnelles des principaux organes d'exécution étaient faibles.

<sup>26</sup> Les indicateurs peu satisfaisants étaient les suivants : 1) les modèles de rapports ; 2) veiller à ce que les entreprises présentent des rapports ; 3) les normes de présentation de rapport du gouvernement ; 4) divulgation des paiements et des reçus.

contenir les mesures correctives adoptées pour satisfaire aux cinq indicateurs et devant être validées d'ici février 2013.

**2.2.5 En ce qui concerne le développement du secteur privé, le GdT travaille à l'élaboration d'une politique et a adopté en 2010 une feuille de route pour l'amélioration du climat d'investissement en Tanzanie.** Cette feuille de route s'appuie sur les indicateurs du rapport Doing Business de la Banque mondiale. Elle recommande notamment : a) l'élimination des obstacles aux investissements et b) la révision du cadre législatif et réglementaire relatif à l'activité commerciale. Ces recommandations sont regroupées sous trois catégories. La première détermine les procédures dont l'élimination est un processus continu visant à simplifier la création d'une entreprise. La deuxième propose des modifications législatives à moyen terme. La troisième se penche sur les réformes et les amendements de lois qui nécessitent des changements politiques à plus long terme.

### 2.3 *État du portefeuille du Groupe de la Banque*

**2.3.1 La Tanzanie reste le plus gros bénéficiaire des ressources du FAD-XII.** Le portefeuille de projets actuel (annexe technique 5) comprend 23 opérations en cours. Il s'agit de 15 projets nationaux, de deux opérations du secteur privé et de six opérations plurinationales, le tout pour un engagement total de 609,9 millions d'UC. Le taux de décaissement des opérations en cours était de 22,7 % au 1er novembre 2011. Le portefeuille a jusqu'ici mis l'accent sur le financement de projets, mais il privilégie de plus en plus l'appui budgétaire général (ABG) et l'appui budgétaire sectoriel.

**2.3.2 D'après la revue de la performance du portefeuille de la Banque en Tanzanie pour 2011, ce portefeuille est jugé satisfaisant avec une note de 2,2 sur 3.** Il contient deux projets problématiques (dans le secteur de l'énergie et le secteur routier) et un projet potentiellement problématique (dans le secteur agricole). Les principales difficultés qu'il présente, d'après le plan d'amélioration du portefeuille, sont notamment : une connaissance insuffisante des règles et procédures de la Banque par les unités de coordination et des retards dans les activités de démarrage des projets.

## **JUSTIFICATION, ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONCEPTION ET DURABILITÉ**

### 3.1 *Lien avec le DSP, base analytique et évaluation de l'état de préparation du pays*

**3.1.1 Lien avec le DSP.** Le GECSP est entièrement aligné sur le Document de stratégie pays (DSP) de la Banque pour 2011-2015, et conforme à la nouvelle NDS du gouvernement (voir le tableau 2). Le DSP repose sur l'ultime thématique de l'appui à l'amélioration de la compétitivité de la Tanzanie en vue d'une croissance plus inclusive. Il contient deux piliers : a) le développement des infrastructures et b) la création d'un cadre institutionnel et d'un environnement favorables aux investissements.

**Tableau 2**  
**Corrélations entre le GECSP, la nouvelle NDS et le DSP**

Composante du GECSP	Pilier de la NDS	Pilier du DSP	Principales réformes appuyées par le GECSP
Renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la supervision de la gestion des ressources publiques	Gouvernance et responsabilité	Mise en place d'un cadre institutionnel et d'un environnement favorables aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité et transparence budgétaire</li> <li>• Amélioration de la supervision budgétaire</li> </ul>
Accroissement de la MRN			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des recettes fiscales</li> <li>• Renforcement de la gestion des ressources minérales</li> </ul>

Accélération du PSD	Croissance et réduction de la pauvreté de revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'environnement des affaires et du climat d'investissement</li> </ul>
---------------------	--	--

3.1.2 **Lien avec les stratégies du Groupe de la Banque.** Les trois composantes du GECSPP sont en harmonie avec le GAP de 2008-2012. La troisième composante est aussi alignée sur la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque<sup>27</sup>. Ces trois composantes sont toutes ancrées dans la Stratégie à moyen terme de la BAD pour 2008-2012.

3.1.3 **Évaluation de l'état de préparation du pays.** La Tanzanie remplit les critères généraux et techniques pour bénéficier d'un Prêt d'appui budgétaire au développement (PABD), d'après les Directives de 2004<sup>28</sup>. S'agissant des conditions générales, le pays jouit d'une stabilité politique, comme le confirme sa remarquable performance sur les indicateurs internationaux (voir le paragraphe 2.1.12). De même, l'évaluation des exigences techniques confirme que le pays reste admissible pour un PABD (voir le tableau 3).

**Tableau 3**  
**Conditions générales et techniques de l'appui budgétaire**

Conditions préalables		Observations techniques sur la Tanzanie
<b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b>	Stabilité politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pays est toujours politiquement stable, en paix et généralement à l'abri de problèmes ethniques et de conflits de travail. Les dernières élections se sont tenues en octobre 2010 et ont été considérées comme libres et transparentes par les observateurs internationaux.</li> </ul>
	Stabilité économique et engagements du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Tanzanie a accompli des progrès significatifs pour parvenir à la stabilité économique et la préserver. Sa performance est considérée comme l'une des meilleures en Afrique subsaharienne. Cette stabilité économique est en partie attribuable au programme de réformes que le gouvernement exécute depuis quelques années.</li> </ul>
<b>CONDITIONS TECHNIQUES</b>	Existence d'un DSRP bien conçu et de mécanismes d'exécution efficaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pays a approuvé sa nouvelle NDS En 2010. Tout en s'inspirant de la précédente, elle est davantage orientée vers la croissance et l'accroissement de la productivité et ses interventions accordent une priorité à la création de richesses. Un cadre de suivi-évaluation est en train d'être finalisé et ses modalités d'exécution sont en place.</li> </ul>
	Viabilité macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CDMT demeure viable. La mise en œuvre de l'ISPE du FMI se poursuit de façon satisfaisante.</li> </ul>
	Partenariat efficace entre le PMR et les bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le partenariat entre la Tanzanie et les PD est excellent. Les évaluations de l'ABG et du PAF sont menées conjointement et le dialogue entre les PD et le GdT est assez harmonieux.</li> </ul>
	Collaboration étroite entre les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe une collaboration étroite entre les PD, y compris la BAD, qui sont tous signataires du mémorandum du cadre de partenariat de 2011-2016 régissant l'ABG.</li> </ul>
	Examen fiduciaire satisfaisant système de GFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'après l'évaluation fiduciaire interne de la Banque, bien que le risque fiduciaire soit jugé « substantiel », le système de GFP remplit les exigences minimales de la BAD pour l'opération d'ABG proposée (annexe technique 2). À la lumière des risques fiduciaires, le GECSPP contient des mesures de sauvegarde (annexe 6).</li> <li>En utilisant la méthodologie de la PEFA, le PFM-RP a démontré que la Tanzanie obtenait une note supérieure ou égale à C sur 20 indicateurs (annexe technique 6). La loi sur les finances publiques a été adoptée par le Parlement en juin 2010 et renforce la transparence et la reddition des comptes dans la GFP.</li> </ul>

Source : Mission du personnel de la BAD, juillet 2011.

<sup>27</sup> Réf : ADB/BD/WP/2004/71/Rev. 1, novembre 2004.

<sup>28</sup> Réf : ADF/BD/WP/2003/182/Rev. 2, avril 2004.

3.1.4 **Travaux et bases analytiques.** L'élaboration de l'opération d'appui budgétaire a été guidée par un certain nombre d'études et de rapports (annexe technique 6). Les conclusions de ces études révèlent que : i) L'engagement du GdT pour les réformes économiques et financières s'est accru par rapport à 2008 ; ii) la croissance a été robuste malgré la CFM ; iii) les dépenses publiques doivent être mieux gérées et hiérarchisées de manière à protéger les principaux investissements sociaux ; iv) la mise en œuvre de la feuille de route pour l'amélioration du climat d'investissement est devenue prioritaire ; et v) une évaluation des mesures de lutte contre la corruption indique que des efforts supplémentaires sont nécessaires.

### 3.2 *Collaboration et coordination avec d'autres partenaires au développement*

3.2.1 **La Tanzanie bénéficie de l'appui budgétaire de trois partenaires multilatéraux<sup>29</sup> et de neuf partenaires bilatéraux<sup>30</sup>.** La collaboration et la coordination entre les bailleurs de fonds sur l'ABG est guidée par le Mémorandum du cadre de partenariat relatif à l'ABG. Le Groupe d'ABG est dirigé par une troïka (le président, le président entrant et le président sortant) qui est renouvelée chaque année. Pour 2011, la présidence est assurée par l'Union européenne, la présidence entrante par le DFID et la présidence sortante par la Norvège. Le dialogue politique de l'ABG pour 2011-2013 s'articule autour du PAF de 2011 et de ses quatre groupes de travail (annexe technique 7). La BAD, par le truchement de son Bureau en Tanzanie (TZFO), dirige l'un des groupes de travail (sur l'énergie, l'agriculture, les infrastructures, les ressources naturelles et le secteur privé) et participe activement à divers groupes de travail sectoriels (dont celui sur la GFP). Le montant total des engagements en faveur de l'ABG pour l'exercice 2011/2012 s'établit à 562,1 millions d'USD, dont 121 étaient déjà décaissés en novembre 2011.

3.2.2 **Le GECSP proposé par la Banque viendra compléter les actions et les mesures appuyées par d'autres partenaires dans le cadre de l'ABG, en particulier celles relatives à la GFP et au PSD.** Il s'agit, entre autres, de l'assistance que la Banque mondiale envisage de prêter aux PPP (dans le cadre du PRSC 9) et à la MRN et de l'appui de l'Union européenne, de l'Allemagne et du Danemark aux réformes des marchés publics qui sont en cours et à l'examen des audits externes. L'annexe 5 résume les engagements de décaissements et les principaux domaines d'assistance de tous les partenaires à l'ABG.

### 3.3 *Résultats et enseignements des opérations similaires passées et en cours*

3.3.1 **À ce jour, la Banque a approuvé cinq prêts à l'appui de réformes (PAR) en Tanzanie : deux prêts d'ajustement structurel et trois opérations d'appui budgétaire d'un montant total de 400 millions d'UC.** Les trois opérations d'appui budgétaire (PRSL I, PRSL II et PRSL III) ont été exécutées entre mai 2005 et 2009. Leurs rapports d'achèvement indiquent que les résultats escomptés ont été réalisés dans les domaines de : le renforcement de la GFP, l'amélioration de l'environnement des affaires et l'accroissement de la MRN (voir l'annexe 7). Le PRSL I portait essentiellement sur la mise en œuvre de mesures dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, le PRSL II sur la microfinance et le PRSL III sur le secteur routier.

3.3.2 Le GECSP vise à consolider et à approfondir les réformes appuyées par les précédentes opérations d'ABG. L'annexe 8 montre une comparaison entre les domaines d'intervention du GECSP et ceux des précédents PRSL, en mettant en exergue la sélectivité des priorités de réformes et la valeur ajoutée de cette quatrième opération. Les interventions du GECSP tiennent compte des enseignements tirés des PRSL (voir le tableau 4).

<sup>29</sup> La BAD, l'Union européenne et la Banque mondiale.

<sup>30</sup> L'Allemagne, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède.

**Tableau 4**  
*Enseignements tirés des opérations précédentes et reflétés dans la conception du GECSP*

RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJET & ÉVALUATION DES OAR	Principales leçons apprises	Principes directeurs de la conception du GECSP
	Les conditionnalités doivent mettre l'accent sur les réformes urgentement nécessaires.	⇒ Les conditionnalités mettent l'accent sur les réformes urgentement nécessaires. Elles ont été principalement tirées du PAF de 2011.
	Il faudrait approfondir les réformes dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la promotion du secteur privé, de l'amélioration du climat des investissements et de la GFP.	⇒ Les composantes du GECSP ont été bien choisies pour élargir les réformes. Le programme traite les réformes anticorruption comme une question connexe prise en compte dans chaque composante.
	Les opérations d'appui budgétaire doivent être menées parallèlement aux projets d'appui institutionnel ciblant des priorités communes.	⇒ Le projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance (ISPGG II) <sup>31</sup> a été lancé en mai 2011. Comme le recommande le §3.4, le GECSP et l'ISPGG II ciblent des priorités communes.
	La prévisibilité des décaissements annuels d'année en année doit être améliorée, car elle est importante pour la planification budgétaire du GdT.	⇒ La prévisibilité des décaissements ne dépend pas seulement de la BAD. Elle est également soumise à la satisfaction des conditions de décaissement par le GdT et à une évaluation satisfaisante du cadre macroéconomique du pays par le FMI.

### 3.4 *Lien avec les opérations en cours de la Banque*

**Le GECSP sera étroitement lié au deuxième projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance de la Banque (ISPGG II) qui a été lancé en mai 2011.** Ce projet a pour but de renforcer les capacités du GdT dans les domaines de la passation des marchés publics, des audits internes et externes et de la mobilisation de ressources au niveau national (MRN). Par la même occasion, il renforcera les capacités institutionnelles nécessaires pour la mise en œuvre des réformes de GFP appuyées par le GECSP. Le manuel de suivi-évaluation du PFMRP-IV, dont la préparation sera financée par l'ISPGG II, servira aussi à suivre les résultats escomptés du GECSP, lesquels sont alignés sur le programme de réforme de la GFP. En outre, ce programme est lié au projet d'électrification en cours (Electricity V)<sup>32</sup>, qui promeut également l'amélioration du cadre réglementaire. Des synergies directes émergeront aussi avec l'appui au plan d'action stratégique pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et le projet y afférent<sup>33</sup>, car l'un de ses objectifs est le renforcement des PPP dans l'EFTP.

### 3.5 *Avantage comparatif et valeur ajoutée de la Banque*

**Les domaines d'intervention proposés dans le GECSP sont des domaines dans lesquels la Banque continue à jouer un rôle de leadership dans ses pays membres, au titre de sa mission et de sa capacité à obtenir des résultats.** Depuis l'adoption du GAP en 2008, la Banque a adapté son approche à ses travaux sur la gouvernance en dirigeant ses efforts vers la gestion des finances publiques (GFP). Ainsi, elle a accru ses ressources et réorienté ses interventions politiques et institutionnelles pour relever les défis posés par les principaux domaines de réforme de la GFP. En ce qui concerne le développement du secteur privé, le GECSP proposé par la Banque apportera une importante valeur ajoutée, car jusqu'à présent, la Banque mondiale est le principal bailleur de fonds œuvrant dans ce domaine et elle a besoin de l'appui d'autres partenaires pour accélérer les réformes. L'expérience des institutions financières internationales (y compris la Banque) dans le financement d'investissements privés en Tanzanie témoigne de l'importance de progresser dans le PSD.

<sup>31</sup> Source : ADF/BD/WB/2010/86, septembre 2010.

<sup>32</sup> Source : ADF/BD/WP/2007/112, approuvé en 2007.

<sup>33</sup> Source : ADF/BD/WP/2002/35, approuvé en 2002.

### 3.6 *Application des principes exemplaires en matière de conditionnalités*

Dans l'ensemble, l'élaboration du GECSP respecte les principes en matière de conditionnalités.

- ⇒ *Renforcement de l'appropriation.* Le GdT s'est entièrement approprié de ce programme de réformes qui s'inspire de la nouvelle NDS et d'autres programmes de réformes (voir §2.2).
- ⇒ *Accord sur un cadre coordonné.* Le cadre coordonné dans lequel s'articulent les interventions d'ABG des partenaires au développement, dont la BAD, et le Cadre d'évaluation de la performance (PAF).
- ⇒ *Adaptation du cadre de reddition des comptes et des modalités d'assistance de la Banque au contexte national.* Les systèmes et les mécanismes de suivi du pays seront utilisés pour l'exécution du GECSP. Dans le cadre de l'ABG, le GdT et les partenaires au développement mèneront des missions de supervision conjointes ainsi qu'un examen annuel du PAF.
- ⇒ *Choix exclusif des mesures indispensables à l'obtention de résultats comme conditions de décaissement.* Seules les actions qui sont jugées indispensables pour la réalisation des résultats ont été choisies comme conditions préalables aux décaissements. Les conditions de décaissement de 2011 et 2012 ont été tirées du PAF de 2011. Pour 2013, les conditions de décaissement ont été adoptées d'un commun accord avec le GdT et seront incluses dans le PAF de 2012.

### 3.7 *Application de la politique de la BAD sur les emprunts non concessionnels*

La Tanzanie est un pays FAD et à ce titre, ne peut obtenir que des financements du FAD. Par conséquent, le secteur public limite ses demandes de financement au guichet du FAD.

## IV. PROGRAMME PROPOSÉ

### 4.1 *Finalité et but du programme*

4.1.1 **L'objectif ultime de développement du GECSP est de contribuer à maintenir une croissance accélérée en renforçant la responsabilité et la transparence des systèmes de gestion des finances publiques aux échelons local et national, et en accélérant le DSP.** Pour y parvenir, il faudra améliorer les performances du secteur public, l'efficacité et l'efficience de l'administration, pour des prestations de service de meilleure qualité et pour de meilleurs résultats en matière de développement en faveur des populations.

4.1.2 **Le fondement du GECSP est de soutenir la Tanzanie en accélérant la mise en œuvre du calendrier des réformes concernant la GFP, d'accentuer les réformes structurelles pour accélérer la croissance induite par le secteur privé et de fournir des ressources financières.** Grâce à cette opération, le GdT disposera des ressources financières qui permettront de réduire les déséquilibres budgétaires, et pourra relever les défis de la réduction de la pauvreté, conformément à la SND. En outre, grâce au GECSP, la Banque aidera la Tanzanie à diversifier ses sources de recettes en mettant l'accent sur le développement du secteur privé.

### 4.2 *Piliers, objectifs opérationnels et résultats attendus du programme*

4.2.1 **Le GECSP comprendra les trois composantes ci-après : (a) le renforcement de la responsabilité et de la transparence des ressources publiques (composante 1), (b)**

**l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures (composante 2) et (c) l'accélération du DPS (composante 3).** Ces composantes ont été choisies parce que le GdT devra, de toute urgence, accélérer l'application des réformes, dans certains domaines. Par ailleurs, cela permettra de réduire la dépendance de la Tanzanie vis-à-vis de l'aide, en améliorant les performances de la mobilisation des recettes intérieures et les possibilités d'investissement.

4.2.2 Une forte complémentarité entre le GECSP et le projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance II de la Banque, comme mentionné au paragraphe 3.4, permettra d'atteindre ces objectifs opérationnels. La lutte contre la corruption est traitée de manière transversale dans les trois composantes, puisqu'elle a un impact non seulement sur le secteur public (en augmentant les risques fiduciaires) mais aussi sur le secteur privé (en décourageant les investisseurs nationaux et étrangers). Par ailleurs, il convient de noter que les composantes 1 et 2 du GECSP étaient des domaines prioritaires, conformément à la précédente opération d'appui au budget général (PRSL-III). Ce choix stratégique repose sur le fait qu'il est primordial que la Banque continue d'aider le GdT à maintenir son dynamisme afin de renforcer la responsabilité et la transparence des ressources publiques (composante 1), et à améliorer la mobilisation des recettes intérieures (composante 2). En dépit des progrès accomplis, il reste encore des mesures politiques à mettre en œuvre.

#### **Composante 1 : Renforcement de la responsabilité, de la transparence et du contrôle des ressources publiques**

4.2.3 **La première composante met l'accent sur des domaines aussi vastes que la responsabilité et la transparence budgétaires ainsi que sur le contrôle budgétaires des ressources publiques.** Les résultats escomptés pour cette composante concernent : (i) une plus grande responsabilité et transparence budgétaires ainsi (ii) qu'un contrôle plus strict du budget. Ces buts seront atteints en se concentrant en particulier : (i) sur la conformité de la passation des marchés publics et le rapport qualité-prix de ces marchés, et (ii) sur les activités de contrôle interne et externe.

#### ***Responsabilité et transparence budgétaires : conformité de la passation des marchés et rapport qualité-prix de ces marchés***

4.2.4 **Contexte & défis :** Le projet de loi sur les marchés publics a été promulgué en 2004, ce qui a conduit à la création de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Sur le plan institutionnel, le plan stratégique à moyen terme de l'ARMP a considéré « l'ingérence politique » des « autres organes officiels du pouvoir » comme un problème à régler de toute urgence. En ce qui concerne le contrôle, l'ARMP est mandatée pour : (i) faire les audits des passations de marchés, destinées à prendre en compte le rapport qualité-prix ; (ii) effectuer les contrôles administratifs des soumissions individuelles à la demande des soumissionnaires ; et (iii) mener des investigations en se basant sur les plaintes reçues. Les allégations d'anomalies relatives au processus des soumissions peuvent être transmises à l'ARMP par des soumissionnaires (ayant pour source des dénonciateurs) ou par le biais du Vérificateur général, en se basant sur des audits de passation des marchés. Dans un passé récent, des critiques ont été émises, de temps à autre, sur les textes d'application de l'ARMP, que l'on jugeait incapable de s'occuper de la passation des marchés publics avec diligence et efficacité. De plus, même si le niveau de respect de la loi sur les marchés publics et des textes d'application des entités adjudicatrices, qui était un résultat attendu dans le cadre de la PRSL III, s'est amélioré (passant de 39 % à 69 % au cours des exercices 2006/7 et 2011/12), aucune entité adjudicatrice n'a réussi à atteindre un niveau de respect de 100 %. Il convient de signaler qu'une nouvelle loi sur les marchés publics a été approuvée le 14 novembre 2011.

4.2.5 **Mesures prises par le GdT :** Le programme de réformes de la gestion des finances publiques soutient l'ARMP et, depuis 2005, de sérieuses améliorations ont été constatées en ce qui concerne l'indicateur clé de performance de l'ARMP. Cet indicateur porte

essentiellement sur « la compétition, le rapport qualité-prix et les contrôles des passations de marchés », et les trois dimensions de cet indicateur semblent indiquer un meilleur comportement dans la passation des marchés et, par conséquent, une responsabilité accrue. Néanmoins, un environnement politique favorable, qui facilite les mesures à prendre en se fondant sur les rapports de l'ARMP, aura désormais une importance primordiale.

**4.2.6 Réformes à mettre en œuvre :** La loi sur les marchés, révisée en 2011, entre autres, est destinée à renforcer l'indépendance de l'ARMP et à consolider ses efforts en matière de lutte contre la corruption en lui conférant le pouvoir de mettre fin à des passations de marchés, quand cela se produit. Plus spécifiquement, l'amendement de la loi sur les marchés est censé promouvoir la capacité de l'ARMP à s'occuper des plaintes déposées par des dénonciateurs. En fait, certains aspects de ce projet de loi ont suscité des inquiétudes chez les divers acteurs et les partenaires au développement dont la Banque.<sup>34</sup> Il faut également que le GdT fasse davantage de progrès en ce qui concerne le niveau de conformité des entités adjudicatrices. En outre, le gouvernement tanzanien devra se concentrer sur une législation qui entraînera une réduction de l'incidence de la corruption perçue, sur les passations de marchés publics.

**4.2.7 Mesures prises par le GECSP :** La Banque aidera le GdT à procéder à la mise en œuvre effective de la loi sur les marchés, révisée en 2011. Cet objectif sera atteint, notamment en renforçant les capacités institutionnelles de l'ARMP, conformément au projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance II qui, à son tour, contribuera à améliorer les niveaux de conformité des entités adjudicatrices dans les ministères, départements et agences et dans les collectivités territoriales. En conséquence, dans le cadre du GECSP, l'indicateur des résultats du PAF concernant les niveaux de conformité des entités adjudicatrices devra être contrôlé. Par ailleurs, pour soutenir le rôle de l'ARMP consistant à réduire les détournements de fonds et l'incidence de la corruption dans la passation des marchés publics, la Banque aidera le GdT à élaborer les mesures nécessaires pour *finaliser et soumettre le projet de loi sur la dénonciation d'abus au Parlement (indicateur)*.

**4.2.8 Résultats attendus du GECSP :** Le niveau moyen de conformité des entités adjudicatrices avec la loi sur les marchés publics devra s'améliorer pour passer de 69 % en 2011 à 80 % au moins en 2014 (*indicateur du PAF*).

### **Contrôle du budget : Fonctions d'audit interne et externe**

**4.2.9 Contexte & défis :** En Tanzanie, le bureau national de vérification des comptes (*National Audit Office - NAO*) est chargé de contrôler les fonds publics. Ces dernières années, le bureau national a largement adhéré aux normes internationales d'audit. Cependant, il se maintient au niveau 2 (sur 3) sur l'échelle de maturité de l'audit. Les contraintes juridiques, qui sont conformes aux normes fixées au niveau 3 d'AFROSAI-E, englobent les éléments suivants : (i) le Vérificateur général est nommé par le Président et non pas par le Parlement ; (ii) le bureau national de vérification des comptes fonctionne comme n'importe quel ministère, département, agence ; enfin (iii) le bureau national n'est pas complètement autonome en ce qui concerne sa capacité budgétaire et en ressources humaines. Selon le programme de réformes de la gestion des finances publiques, l'un des risques fiduciaires majeurs en Tanzanie demeure l'indépendance partielle et la faible efficacité de l'audit externe et de l'examen juridique.<sup>35</sup> En outre, l'échelle, la portée et la couverture des audits effectués ont augmenté : le nombre d'entités dont les comptes étaient soumis à des contrôles, est passé à 167 au lieu de 51 au cours respectivement des exercices 2008/09 et 2009/10.<sup>36</sup> Par ailleurs, l'introduction, par le Trésorier-payeur général, de réponses structurées aux recommandations des audits, est une mesure positive.

<sup>34</sup> Les principales inquiétudes concernent dispositions autorisant : (i) l'acquisition d'articles usagés ; (ii) la négociation de contrats pour l'acquisition de biens et services ; enfin, (iii) la préférence accordée aux nationaux uniquement pour les soumissions nationales.

<sup>35</sup> Selon l'évaluation, l'audit externe et l'examen sont jugés "convaincants".

<sup>36</sup> Source : Rapport de 2009/10 du Vérificateur général.

4.2.10 **Mesures prises par le GdT** : Le GdT a renforcé le contrôle du budget avec la promulgation de la loi sur le contrôle public (*Public Audit Act*) (n° 11) de 2008, qui a renforcé et favorisé l'indépendance opérationnelle du Vérificateur général et les fonctions des comités des comptes parlementaires. En 2010, le GdT a créé le Bureau d'audit interne (*Internal Audit Office*) afin de fournir une assistance technique aux auditeurs internes de tous les ministères, départements et agences et des collectivités territoriales. Tout récemment, un Vérificateur général interne a également été nommé. De plus, le Vérificateur général a pris des mesures visant à améliorer les performances de l'audit externe grâce à l'introduction d'une méthodologie de l'audit basée sur le risque. Les mesures prises pour automatiser le processus de l'audit devrait, en outre, contribuer à améliorer le respect de la législation financière et des textes d'application.

4.2.11 **Réformes à mettre en œuvre** : La qualité des réponses structurées aux recommandations de l'audit et l'étendue de la mise en œuvre de ces recommandations<sup>37</sup> sont jugées inappropriées. Ces appréciations remettent en question la valeur ajoutée de l'audit et l'efficacité de la fonction de contrôle. Par ailleurs, et comme cela est indiqué au paragraphe 4.2.8, l'indépendance partielle et l'efficacité de l'audit externe ainsi que l'examen juridique demeurent des sources d'inquiétude.

4.2.12 **Mesures prises par le GECSP** : Pour un contrôle et une transparence budgétaires accrus, le programme proposé continuera à promouvoir l'examen juridique des audits externes – en particulier l'opportunité de faire vérifier les rapports d'audit par le corps législatif – ce qui est devenu plus difficile à faire depuis 2005 (se référer au score de l'évaluation de 2009 sur la responsabilité financière des dépenses publiques, à l'annexe technique 1). Cette activité fera suite au soutien apporté dans le cadre de la PRSL III. Cet objectif sera atteint en s'appuyant sur les bénéfices tirés de la loi sur le contrôle public et sera complété par les *activités de formation réservées aux comités des comptes parlementaires (indicateurs)*, dans le cadre du projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance.

4.2.13 **Résultats attendus du GECSP** : (a) le début de l'examen des rapports d'audit par le corps législatif passera, en 2014, à 3 mois après avoir reçu les rapports du BUREAU NATIONAL, au lieu de 6 en 2010 ; et (b) les recommandations de l'audit du Vérificateur général passeront de 29 % de la mise en œuvre totale au cours de l'exercice 2008/09 à plus de 50 % pendant l'exercice 2012/13.

4.2.14 **En outre, conformément à la composante 1 du GECSP, la Banque apportera son appui à l'important programme de réformes du GdT, dénommé programme de réformes de la gestion des finances publiques-IV.** La Banque maintiendra un dialogue permanent avec le GdT et prodiguera les conseils techniques nécessaires afin que ce programme crucial de réformes soit lancé avec succès en janvier 2012. Les mesures politiques, envisagées dans le cadre du GECSP, sont tout à fait conformes aux réformes prioritaires du programme de réforme de la gestion des finances publiques-IV ; de ce fait, elles contribueront sérieusement à sa mise en œuvre.

### **Composante 2 : Amélioration de la mobilisation des recettes intérieures**

4.2.15 **La seconde composante porte essentiellement sur deux aspects : (i) l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et (ii) l'amélioration de la mobilisation des ressources minières.** La Tanzanie a régulièrement progressé dans le domaine de la mobilisation des recettes intérieures, avec l'augmentation des recettes intérieures de 11,2 % à 16,2 % du PIB, respectivement entre 2002/03 et 2008/09. Toutefois, cette tendance s'est partiellement inversée du fait de la crise financière et, depuis lors, la situation stagne. Il semble que le recouvrement des recettes n'a, en réalité, pas tenu ses promesses d'atteindre environ 6 % du PIB en 2008.

<sup>37</sup> Au cours de l'AF 2009/10, 71 % des recommandations des audits des années antérieures n'avaient pas été appliquées et les 29 % restants étaient toujours en cours de mise en œuvre (source: Rapport de 2009/10 du Vérificateur général).

### ***Amélioration du recouvrement des recettes fiscales***

4.2.16 **Contexte et défis** : Divers défis doivent encore être surmontés en ce qui concerne une politique et une gestion fiscales, efficaces et transparentes. C'est pourquoi le GECSP, tout comme le précédent programme (PRSL III), mettra l'accent sur un renforcement du recouvrement des recettes fiscales. Être à même d'étendre l'assujettissement à l'impôt, par exemple en adoptant des régimes fiscaux novateurs et plus faciles à suivre pour les petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur informel, n'est pas encore vraiment une réalité. En ce qui concerne les exonérations fiscales, il faut veiller à ce que ces avantages sont accordés efficacement et effectivement. Il convient de noter qu'entre juillet 2008 et avril 2009, les exonérations fiscales ont induit un manque à gagner dû à l'Office tanzanien des recettes (*Tanzania Revenue Authority – TRA*), de l'ordre de 587 milliards de TZS (403 millions d'USD). Les recommandations issues des études faites par l'Office tanzanien des recettes, qui soulignent le manque à gagner, devront être appliquées de manière à améliorer la transparence au sein des régimes fiscaux. De manière globale, les liens entre la politique fiscale et les objectifs nationaux de développement doivent être renforcés et réorganisés afin d'atteindre les objectifs du programme d'industrialisation de la Tanzanie. Pour parvenir à un meilleur rendement, les réformes de l'administration fiscale relatives notamment à la taxe d'immatriculation et la mise à jour des systèmes d'information devront se poursuivre avec plus de rigueur.

4.2.17 De même, il y a des recettes considérables à recouvrer au niveau local, où réside<sup>38</sup> une forte proportion de la population tanzanienne et où les prestations du service public ne sont pas tellement efficaces. Les dépenses, au niveau local, représentent 20 % de l'ensemble des dépenses du GdT. En général, plus de 90 % des fonds des collectivités territoriales proviennent des transferts du gouvernement central. Étant donné que la circulation des fonds intergouvernementaux est réputée complexe, les possibilités de voir le recouvrement des recettes des collectivités territoriales augmenter seront très réduites. Actuellement, les cibles visées par le recouvrement des recettes ne sont pas atteintes, et les faibles niveaux des sources de revenus des collectivités territoriales ne favorisent pas, en conséquence, la nécessité de prendre ses responsabilités au niveau local. Toutefois, il existe des possibilités d'accroître les ressources propres aux collectivités territoriales, grâce, par exemple, à la taxation de l'agriculture commerciale et aux impôts liés aux affaires. Il demeure crucial de faire preuve de responsabilité dans la gestion de ces ressources.

4.2.18 **Mesures prises par le GdT** : L'administration fiscale de la Tanzanie met actuellement en œuvre son troisième plan d'activités (2008/09-2012/13), qui a pour objectifs : (i) d'améliorer le recouvrement des recettes ; (ii) de moderniser les opérations de l'administration fiscale ; (iii) de fournir un service de haute qualité et adapté aux besoins des clients ; (iv) encourager le respect volontaire des obligations fiscales et (v) optimiser les performances du personnel. En outre, l'un des piliers de la version finale du 4<sup>e</sup> programme de réforme de la gestion des finances publiques du GdT est la gestion des recettes ; le programme met l'accent sur l'administration fiscale, la gestion des ressources externes et la coordination des bailleurs de fonds. Concernant les exonérations fiscales, l'administration fiscale mène actuellement une étude pour évaluer l'impact le manque à gagner et faire le point des bénéficiaires. La priorité accordée à la mobilisation des recettes intérieures devrait contribuer, de façon significative à une plus grande prévisibilité et à un meilleur contrôle de l'exécution du budget.

4.2.19 **Réformes à mettre en œuvre** : Le système fiscal et la structure des taux ne favorisent pas le civisme fiscal. Même si la législation actuelle définit les pénalités en cas de non-paiement d'impôts, celles-ci ne sont pas bien harmonisées et les seuils de peine sont trop bas. L'absence de directives relatives à l'application des peines ne fait qu'ajouter aux

---

<sup>38</sup> En 2010, 73,6 % de la population vivaient dans les zones rurales et les 26,4 % restants dans les zones urbaines.

incohérences dans leur application. En outre, il est essentiel que les collectivités locales améliorent la mobilisation des ressources à leur niveau, ce qui serait possible en amendant la législation.

**4.2.20 Mesures prévues par le GECSP :** La Banque appuiera les mesures gouvernementales prises à l'initiative de l'administration fiscale et qui visent à améliorer la transparence en ce qui concerne les obligations et les responsabilités des contribuables. Plus précisément, ces mesures sont liées aux projets du GdT visant à analyser et à harmoniser les lois fiscales et les sanctions en cas de non-respect des obligations, ce qui devrait améliorer le respect de la réglementation fiscale et, de ce fait, atténuer la fraude fiscale. À cette opération, viendront s'ajouter les efforts déployés par le GdT pour élaborer une *stratégie globale de communication et une campagne de sensibilisation destinées aux contribuables (indicateur)* qui cibleront les organisations de la société civile, le secteur privé et les établissements secondaires dans le cadre du 4<sup>e</sup> programme de réforme de la gestion des finances publiques. À l'échelon local, le GECSP appuiera *l'examen de la législation régissant les collectivités territoriales (indicateur)* afin de renforcer la capacité de ces entités à recouvrer les recettes.

**4.2.21 Résultats attendus du GECSP :** Le ratio des recettes, exprimé en proportion du PIB, passe de 16,3 % en 2010 à 18 % au moins en 2014.

#### ***Meilleure gestion des ressources minières***

**4.2.22 Contexte et défis :** Comme indiqué au point 2.1.7, la Tanzanie possède des ressources naturelles qui ne sont, pour l'heure, pas exploitées comme il se doit, pour augmenter les revenus du pays. Les revenus tirés du secteur minier ont, jusqu'à présent, eu un impact budgétaire net négligeable sur l'économie. Le rapport de 2010 de l'audit annuel de la *Mineral Agency* de Tanzanie indique que la quantité d'or produite valait 2,2 trillions de TZS et que le GdT percevait seulement 61,94 milliards au titre des royalties. Depuis son adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) (2.2.4), la Tanzanie s'efforce de faire preuve de plus transparence dans la gestion de ses ressources naturelles, dans le but d'accroître ses recettes. Selon le premier rapport de rapprochement de l'ITIE, les montants versés au GdT par les principales sociétés d'exploitation des ressources minières et du gaz pour l'exercice 2008/2009, et les recettes réalisées par les organismes publics révèlent des écarts importants. Il convient de noter que les sociétés minières ont déclaré avoir versé 135 millions d'USD et les organismes publics disent n'avoir perçu que 99 millions d'USD. Dans ce cas, le GdT se doit de mettre en œuvre des mesures qui réduisent ces écarts au minimum et renforcent la responsabilité dans ce processus.

**4.2.23 Mesures prises par le GdT :** En 2010, le Parlement tanzanien a adopté une loi minière qui augmente de 3 à 4 %, les royalties versées sur les minerais. En outre, aux termes de la Loi relative à l'exploitation minière, les sociétés minières sont tenues d'être cotées à la bourse des valeurs de Dar es-Salaam. Cette loi a été adoptée pour résoudre les problèmes rencontrés et tenir compte des expériences acquises pendant les 12 années qu'a duré l'application de la loi de 2008 sur l'exploitation minière. Parallèlement, le GdT continue à œuvrer, avec le soutien des partenaires au développement, pour mettre en œuvre le plan de travail de l'ITIE. Une telle initiative devrait non seulement permettre d'intégrer davantage les principes de transparence dans la chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles, mais aussi d'atteindre des objectifs plus généraux formulés dans la « Vision 2050 pour l'industrie minière en Afrique ».

**4.2.24 Réformes à mettre en œuvre :** Il convient d'établir un cadre juridique favorable pour la mise en œuvre de l'ITIE. Des mesures correctives doivent être également prises par le GdT pour éliminer les écarts entre les versements effectués par les sociétés minières et les montants que le gouvernement encaisse effectivement. En outre, il faut analyser les accords de développement minier et veiller à ce que le secteur génère directement plus de revenus pour mieux soutenir une croissance économique accélérée.

4.2.25 **Mesures prévues par le GECSP** : La Tanzanie est certes riche en ressources naturelles, mais le programme proposé sera sélectif et portera exclusivement sur la gestion des recettes tirées du secteur *minier*. Le Programme bénéficiera du soutien que la Banque apporte au Secrétariat de l'ITIE<sup>39</sup>, en finançant tout récemment un atelier des acteurs pour l'élaboration du projet de rapport de la revue du cadre juridique. À ce titre, le programme soutiendra les efforts déployés par le GdT en vue de mettre en place un cadre juridique et institutionnel favorable pour la mise en œuvre de l'ITIE et d'établir, en temps voulu, son prochain rapport de rapprochement. L'objectif sera d'améliorer la gestion des recettes tirées des industries extractives, à moyen et long termes.

4.2.26 **Résultats attendus du GECSP** : L'écart entre les versements effectués par les sociétés minières et les montants reçus par l'État baisse de 42 % en 2010 à moins de 10 % en 2012.

### **Composante 3 : Développement accéléré du secteur privé**

4.2.27 **La troisième composante du GECSP se concentre sur le soutien aux efforts continus du GdT pour améliorer le cadre du développement du secteur privé.** Tous les entrepreneurs tanzaniens font face à des problèmes, notamment un manque cruel d'infrastructures, un secteur financier sous-développé, un cadre juridique et réglementaire encore restrictif et des capacités humaines et institutionnelles faibles. De plus, les crises énergétiques persistantes continuent à figurer parmi les principaux obstacles à l'accélération du développement du secteur privé. La capacité actuelle de production électrique installée n'est que de 1 006 MW, ce qui se traduit par de délestages quotidiens de 275 MW. Cette situation s'explique principalement par l'insuffisance des pluies, le manque d'investissements dans la production d'électricité, l'absence de systèmes de transport et de distribution à hauteur de la demande, les facteurs hérités des réponses d'urgence antérieures et les incertitudes concernant les régimes tarifaires de l'électricité. Dans ce cadre, le résultat attendu sera l'amélioration de l'environnement et du climat de l'investissement, en mettant l'accent sur la fiscalité, les partenariats public-privé et le secteur de l'énergie.

#### ***Environnement et climat de l'investissement plus favorables***

4.2.28 **Contexte et défis** : Le GdT a élaboré, en 2010, une feuille de route pour l'investissement (voir 2.2.7) pour surmonter les obstacles actuels au développement du secteur privé. Le gouvernement admet l'importance de l'esprit d'entreprise et de l'investissement privé pour la prestation de services et le développement de l'infrastructure. Des changements importants sont en cours dans les domaines du partenariat public-privé et de la participation du privé au secteur de l'infrastructure. Par ailleurs, les réformes réglementaires des secteurs de l'énergie et de l'infrastructure ainsi que la restructuration desdits secteurs n'ont pas été totalement mises en œuvre. La réforme réglementaire du secteur de l'énergie qui se fait lentement en dépit de la loi sur l'électricité de 2008 donnant au ministre de l'Énergie le mandat de « restructurer le secteur de l'approvisionnement en énergie électrique dans le but d'attirer le secteur privé », entrave le développement de secteur privé et ébranle la confiance des investisseurs.

4.2.29 **Mesures prises par le GdT** : Le GdT élabore actuellement une politique de développement du secteur privé. Dans le domaine des partenariats public-privé, de nouvelles lois sont entrées en vigueur et le gouvernement entend mettre en place de nouvelles structures et de nouveaux processus en vue de promouvoir ces types de partenariat. En effet, la législation relative au partenariat public-privé a été adoptée en juillet 2010 et son objectif était d'utiliser les ressources du secteur privé pour investir dans de grandes infrastructures. Dans le cadre du 4<sup>e</sup> programme de réforme de la gestion des finances publiques, le gouvernement se propose d'élaborer une politique de partenariat public-privé qui vise à

---

<sup>39</sup> Un appui financier d'un montant de 55 000 UC est fourni pour la période allant de juillet 2010 à juin 2012, sur le budget administratif de la Banque.

soutenir la gestion de la passation des marchés et à financer des projets d'infrastructure dans le secteur public.

**4.2.30 Réformes à mettre en œuvre :** Il subsiste d'importants obstacles institutionnels à la mise en place d'un cadre de partenariat public-privé plus solide et plus souple. Au nombre de ces obstacles figurent : (i) l'inadéquation entre la législation relative au PPP et la législation sectorielle se rapportant aux missions institutionnelles de l'engagement des procédures et de gestion de la passation des marchés concernant les partenariats public-privé et (ii) le déficit de connaissances internes sur le mode de fonctionnement de ces types de partenariat au sein du ministère des Finances et des ministères sectoriels. Également lié aux facteurs qui affectent le cadre de partenariat public-privé, il y a le fait que les pouvoirs publics n'ont pas les capacités pour effectivement planifier les investissements stratégiques, préparer des projets pour l'investissement dans le cadre des partenariats public-privé, avant même de lancer les processus d'appels d'offres et de sélection qui aboutissent souvent à des offres non sollicitées. Ces offres entraînent une augmentation des coûts du projet pour les investisseurs privés, de sorte que même la réalisation de l'étude de faisabilité peut représenter 10 à 15 % du coût total du projet.

**4.2.31 Mesures prévues par le GECSP :** La Banque apportera, grâce à ses propres fonds, une assistance technique au service chargé du partenariat public-privé pour l'élaboration de manuels sur ce partenariat<sup>40</sup>. Elle aidera, par le biais du GECSP, le GdT à élaborer une réglementation financière pour les partenariats public-privé en vue de donner une mission claire au service chargé de ces partenariats pour la gestion des passifs éventuels (concernant les offres sollicitées et non sollicitées). En outre, le GECSP appuiera les réformes de politiques visant à faciliter les procédures de l'administration fiscale pour les entités du secteur privé, contribuant ainsi à la réduction des obstacles à la pratique des affaires. En particulier, la priorité sera accordée à la finalisation et à l'adoption d'un système central d'archivage électronique et de règlements des paiements (indicateur). Cela permettra de mieux faire respecter les obligations fiscales et réduire les cas de corruption. La Banque se propose, à travers le GECSP, d'appuyer la revue du secteur de l'énergie (indicateur), qui comporterait un audit de performance du secteur de l'électricité, ce qui permettra de créer un climat plus favorable à l'investissement.

**4.2.32 Résultats attendus du GECSP :** (a) la capacité totale de production électrique installée exprimée en MW augmente de 1 077 MW en 2011 à 1 247 MW au moins en 2014, et (b) le temps que les investisseurs mettent pour payer les impôts baisse de 172 heures par an en 2010 à 160 heures par an en 2014.

### 4.3 Besoins et modalités de financement

4.3.1 Le tableau 5 présente les besoins de financement du gouvernement pour l'exercice 2011/12 ainsi que les projections pour les exercices 2013/14. Les partenaires au développement apporteront les ressources nécessaires à

**Tableau 5 : Besoins de financement du GoT pour 2010/11 à 2013/14**

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
	Réel	Budget	Projection	Projection
En milliards de TZS				
<b>Total recettes (y compris les dons) :</b>	<b>7 366</b>	<b>9 662</b>	<b>10 172</b>	<b>11 437</b>
Recettes fiscales	5 296	6 229	7 054	8 029
Recettes non fiscales	325	365	400	485
Ressources propres des collectivités locales *	118	350	412	484
Grants	1 627	2 718	2 306	2 439
<b>Total dépenses et prêts nets, dont :</b>	<b>9 439</b>	<b>12 640</b>	<b>13 143</b>	<b>14 585</b>
Charges récurrentes	6 690	7 714	8 716	9 856
Dépenses de développement, dont :	2 749	4 926	4 427	4 729
locales	985	1 871	1 747	1 824
étrangères	1 764	3 054	2 680	2 905
<b>Solde global (en comptabilité de caisse) (A - B)</b>	<b>(2 073)</b>	<b>(2 977)</b>	<b>(2 971)</b>	<b>(3 148)</b>
Emprunts extérieurs (nets), dont :	754	1 946	1 414	1 106
Prêts-projets	643	741	879	996
Emprunts non concessionnels	154	1 272	767	507
Remboursements prévus	(43)	(67)	(232)	(397)
Emprunts intérieurs (nets)	1 244	393	448	507
Transferts ponctuels des organismes	-	174	-	-
Produits de la privatisation	30	-	-	-
<b>Financement</b>	<b>2 028</b>	<b>2 513</b>	<b>1 862</b>	<b>1 613</b>
Déficit de financement, notamment à financer par :	(45)	(464)	(1 109)	(1 535)
PABD de la BAD	-	59	82	106
Autres décaissements/engagements des partenaires	394	406	542	549

<sup>40</sup> La Banque finance cette activité sur son budget administratif. En novembre 2011, un consultant a été recruté pour conduire cette opération.

l'appui budgétaire général qui s'élèvera à 869 milliards de TZS pour l'exercice 2011/12, auquel la Banque contribuera à hauteur de 13 %. Pour les exercices 2012/13 et 2013/14, la contribution de la Banque au titre de l'appui budgétaire général s'établira à 13 % et 16 % respectivement.

#### **4.4 *Bénéficiaires du programme***

4.4.1 **Les populations tanzaniennes seront les bénéficiaires du Programme.** Elles gagneront à disposer d'un système de gestion des finances publiques plus responsable et plus transparent et d'une meilleure prestation de services suite à une mobilisation accrue des ressources internes. La stratégie globale de communication et la campagne de sensibilisation des contribuables profiteront directement aux organisations de la société civile et au secteur privé et clarifieront davantage les obligations fiscales. Les entrepreneurs tanzaniens, quelle que soit la taille de leur entreprise, seront mieux à même de contribuer à la croissance sans exclusive et à la trajectoire de développement du pays, en menant leurs activités dans un environnement plus favorable aux affaires, caractérisé par de meilleures infrastructures économiques et moins de procédures bureaucratiques, en particulier en ce qui concerne la procédure de paiement des impôts. Les investisseurs étrangers et nationaux seront également encouragés à rechercher des possibilités d'investissement dans un environnement où il y a plus de transparence et moins de risques de corruption. Grâce à la mise en place d'un dispositif institutionnel plus solide pour le partenariat public-privé et de conditions politiques plus favorables, les jeunes Tanzaniens, ciblés à travers le projet de formation professionnelle et technique, bénéficieront d'une formation professionnelle de meilleure qualité.

#### **4.5 *Impact du programme sur le genre***

4.5.1 **Le GdT a donné, à travers son cadre d'évaluation des résultats, la preuve de son engagement à améliorer les services de santé – en particulier pour les femmes (soins de santé maternelle) – et l'éducation.** En posant comme condition de décaissement que la revue annuelle de l'appui budgétaire général (qui fait l'évaluation du cadre des résultats) soit favorable, le GECSP soutient indirectement l'égalité des sexes. De plus, les femmes entrepreneurs auront un plus large accès aux possibilités commerciales grâce au Programme. Par ailleurs, puisque les femmes représentent 20 % du personnel chargé de la comptabilité et de la passation des marchés, une meilleure exécution des réformes se traduira par le renforcement de leurs capacités et une plus grande exposition aux pratiques optimales en matière de gestion des finances publiques.

#### **4.6 *Impacts environnementaux***

4.6.1 **Le GECSP a été classé dans la catégorie III en juin 2011, conformément aux procédures de la Banque en matière d'évaluation de l'impact environnemental et social.** Le Programme étant une opération d'appui budgétaire, les réformes qu'il appuiera n'auront aucun impact négatif direct sur l'environnement.

### **MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION**

#### **5.1 *Modalités de mise en œuvre***

5.1.1 **Institution responsable :** Le ministère des Finances aura la responsabilité générale de mettre en œuvre ce programme.

5.1.2 **Décaissement** : Les fonds du prêt, qui s'élève à 100 millions d'UC, seront décaissés en trois tranches. La première tranche, d'un montant de 25 millions d'UC, sera décaissée au cours de l'exercice 2011/12, suivi de la deuxième tranche (35 millions d'UC), au cours de l'exercice 2012/13. La dernière tranche, soit 40 millions d'UC, sera décaissée au cours de l'exercice 2013/14. La démarche consistant à faire des décaissements par tranche est adoptée comme une mesure de sauvegarde « fiduciaire ». Chaque décaissement est subordonné à une évaluation satisfaisante de l'environnement macroéconomique faite par le FMI ainsi qu'à la satisfaction des conditions de déclenchement de décaissements spécifiques par le GdT. Les fonds seront transférés sur le compte du Trésor de la *Bank of Tanzania*. L'emprunteur transmettra, dans les sept jours ouvrables suivant chaque décaissement, une attestation écrite du ministère des Finances, confirmant que le compte du Trésor a été crédité du montant exact des fonds décaissés.

5.1.3 **Passation des marchés** : Les systèmes nationaux, notamment les systèmes de passation des marchés, seront appliqués.

5.1.4 **Audit** : L'utilisation des fonds du prêt sera vérifiée conformément à « l'Accord-cadre de partenariat 2011-2016 ». Ainsi, le GdT fournira à tous les partenaires au développement, y compris la BAD, apportant un appui budgétaire général, un rapport d'audit du Vérificateur général sur les comptes publics du pays. Ce rapport sera présenté dans les plus brefs délais aux partenaires de développement après sa soumission au Parlement, neuf mois après la clôture de l'exercice budgétaire concerné. S'il estime que le rapport d'audit général ne sera probablement pas disponible dans les délais impartis, le bureau national de vérification des comptes demandera à un auditeur national, compétent et agréé, de procéder à un audit financier ou de performance de quelques composantes ou d'échantillons du budget national afin de permettre une évaluation générale du respect des règlements de la gestion financière.

## 5.2 *Modalités de suivi et d'évaluation*

5.2.1 **Le ministère des Finances sera chargé du suivi et de l'évaluation du GECSP**. En particulier, il se chargera de la collecte des données nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme. En outre, la Banque suivra la mise en œuvre du programme par le biais, d'une part, de missions de supervision conjointes et des rapports de revues annuels de l'appui budgétaire général, en collaboration avec d'autres partenaires au développement et, d'autre part, d'un dialogue permanent avec le GdT, notamment à travers le bureau national de la BAD en Tanzanie.<sup>41</sup>

## **INSTRUMENT JURIDIQUE ET AUTORITÉ LÉGALE**

### 6.1 *Instrument juridique*

Un accord de prêt est signé entre la République unie de Tanzanie (ci-après dénommée « l'Emprunteur ») et le Fonds africain de développement (ci-après dénommé « le Fonds »), d'un montant maximum de 100 millions d'UC.

### 6.2 *Conditions liées à l'intervention de la Banque*

#### **A. *Actions à entreprendre avant la présentation de la proposition au Conseil d'administration du FAD***

---

<sup>41</sup> Le programme de supervision sera exécuté pendant la revue annuelle de l'appui à l'aide budgétaire générale, au moment du suivi des progrès accomplis par le GoT dans la réalisation des indicateurs du Cadre d'évaluation des résultats.

6.2.1 Le GECSP devra être soumis au Conseil d'administration du FAD après que les conditions ci-après sont satisfaites :

⇒ Le rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2010, établi par les partenaires, sur l'Emprunteur, devra être favorable (5.2.1)

*[Preuve exigée : une copie du rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2010 et une lettre confirmant que la revue du Cadre d'évaluation des résultats a été satisfaisante dans l'ensemble.]*

### **B. Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt**

6.2.2 L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est soumise au respect, par « l'Emprunteur », des dispositions prévues à la section 12.01 des *Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds africain de développement (entités souveraines)*.

### **C. Conditions préalables au décaissement de la première tranche de l'exercice 2011/12**

6.2.3 Le décaissement, par la Banque, de la première tranche de 25 millions d'UC est subordonné à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et à la satisfaction des conditions ci-après :

⇒ L'ouverture d'un compte à la Bank of Tanzania (BoT) dans lequel les fonds seront décaissés ;  
⇒ L'Emprunteur doit obtenir l'approbation de son 4<sup>e</sup> Programme de réforme de la gestion des finances publiques par le Comité directeur de la gestion des finances publiques (4.2.14).

*[Preuve exigée pour le décaissement de la première tranche : (1) L'original de la lettre de la Bank of Tanzania contenant les renseignements bancaires ; (2) une copie de la version finale du 4<sup>e</sup> Programme de réforme de la gestion des finances publiques ; et (3) une lettre d'approbation du document du 4<sup>e</sup> Programme de réforme de la gestion des finances publiques écrite par le président de comité directeur du Programme de réforme de la gestion des finances publiques.]*

### **D. Conditions préalables au décaissement de la seconde tranche de l'exercice 2012/13**

6.2.4 En plus de la preuve que constitue la revue satisfaisante des instruments d'appui aux réformes du FMI, le décaissement de la seconde tranche, d'un montant de 35 millions d'UC se fera après satisfaction des trois conditions ci-après :

⇒ Le rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2010, établi par les partenaires, sur l'Emprunteur, devra être favorable (5.2.1) ;  
⇒ L'emprunteur doit soumettre, au secrétariat international de l'ITIE, le second rapport de rapprochement (4.2.25) ; et  
⇒ L'emprunteur doit créer un service de partenariat public-privé opérationnel au sein du ministère des Finances (4.2.31).

*[Preuves exigées pour le décaissement de la deuxième tranche : (1) un communiqué de presse du FMI ; (2) une copie du rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2011 ; (3) une lettre de confirmation de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2011, écrite par le président des partenaires fournissant l'appui budgétaire général ; (4) une copie de 2<sup>e</sup> rapport de rapprochement de l'ITIE (5) une copie de la lettre du GdT soumettant le rapport de rapprochement au secrétariat international de l'ITIE ; (5) des exemplaires du manuel de procédures du partenariat public-privé ; et (6) la lettre du ministère de Finances portant composition du personnel du service chargé du PPP.]*

**E. Conditions préalables au décaissement de la troisième et dernière tranche de l'exercice 2013/14**

6.2.5 En plus de la preuve donnée par les résultats satisfaisants de l'instrument d'appui aux réformes du FMI, le décaissement de la troisième tranche d'un montant de 40 milliards servira à remplir les trois conditions ci-après :

- ⇒ Le rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2012, établi par les partenaires, sur l'Emprunteur, devra être favorable (¶ 5.2.1) ;
  - ⇒ L'emprunteur doit soumettre à son Parlement un projet de loi sur l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et les textes d'applications connexes (¶ 4.2.25) ;
  - ⇒ Les entités adjudicatrices des emprunteurs devront avoir atteint le niveau moyen de conformité à la loi sur la passation des marchés publics, qui est l'objectif du PAF pour 2012. (¶ 4.2.7 & 4.2.8).
- [Preuves exigées requis pour le décaissement de la troisième tranche : (1) un communiqué de presse du FMI ; (2) une copie du rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2012 ; (3) une lettre de confirmation de la revue annuelle de l'appui budgétaire général de 2012, écrite par le président des partenaires fournissant l'appui budgétaire général ; (4) une copie du projet de loi de l'ITIE ; (5) une lettre du ministère des Finances donnant la preuve du respect par les entités adjudicatrices de la loi sur les marchés publics.*

**6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque**

6.3.1 Les objectifs du GECSP sont conformes à toutes les politiques de financement applicables, notamment celles ayant trait aux opérations d'appui budgétaire, telles que stipulées dans les Directives sur les prêts d'appui au budget de développement (*Guidelines on Development Budget Support Lending*) (28 avril 2004).

**VII GESTION DES RISQUES**

7.1 Les risques et les mesures d'atténuation du programme sont décrits au tableau 6 :

**Tableau 1**  
**Risques et mesures d'atténuation du GECSP**

Risques	Mesures d'atténuation
<i>Accroître les enjeux fiscaux</i> : Les difficultés rencontrées en permanence dans la réalisation des objectifs en matière de recouvrement des recettes, la baisse de l'appui budgétaire ainsi que les chocs externes découlant de la hausse des prix des denrées sont des sources d'incertitudes fiscales importantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque poursuivra ses efforts afin de mieux coordonner sa politique de dialogue avec les autres partenaires au développement. Un appui servira également à mieux intervenir, en ciblant les principaux domaines de réforme, en particulier par le biais de l'opération proposée et du projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance-II.</li> </ul>
<i>Corruption</i> : Les retards dans l'adoption d'une législation anti-corruption primordiale risquent de faire perdre au GdT une partie de sa crédibilité et de sa détermination présumée à s'occuper de la corruption, et de saper les efforts visant à améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le GdT a récemment créé son cadre S&amp;E pour la Stratégie et les plans d'action nationaux de lutte contre la corruption – élément clé permettant de rechercher les réformes et les actions destinées à réduire les incidences de la corruption tant dans le secteur public que privé. Le GECSP accorde la priorité aux mesures politiques qui limitent la corruption dans la gestion des finances publiques (en particulier dans la gestion des finances publiques, la collecte des taxes et l'administration).</li> </ul>
<i>Manque de capacité du gouvernement à appliquer des réformes</i> : Cette situation pourrait saper les efforts visant à améliorer la gouvernance financière et économique en Tanzanie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque a approuvé le projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance-II, qui contribuera à renforcer les capacités des principales institutions de gestion des finances publiques.</li> </ul>
<i>Lenteur du mécanisme d'approbation de la législation par le Parlement</i> : Il est notoire que le Parlement prend son temps avant d'approuver des mesures législatives, ce qui entraîne des retards dans l'application de réformes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le GECSP soutient les réformes qui activeront l'examen juridique notamment des rapports d'audit. Le projet d'appui institutionnel à la gestion des finances publique-II prendra également en charge la</li> </ul>

importantes.	formation des membres du comité des comptes parlementaires. <ul style="list-style-type: none"><li>• Le GECSP ne tient pas compte des déclencheurs et des indicateurs qui dépendent de l'approbation des parlementaires, seulement des soumissions au Parlement provenant de l'exécutif.</li></ul>
--------------	---

## RECOMMANDATION

8.1 La Direction recommande d'accorder au gouvernement de la République unie de Tanzanie un prêt FAD n'excédant pas 100 millions d'UC, sous forme d'appui budgétaire général, conformément aux conditions stipulées dans le présent rapport.

## Lettre de politique de développement RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

### MINISTÈRE DES FINANCES

Télégrammes : « TREASURY », Dar es-Salaam, Téléphone : 2111174/6, Fax : 2110326, Télex : 41329 (Toutes les correspondances officielles doivent être adressées au Secrétaire général au Trésor et NON à des personnes individuelles).



P.O. Box 9111  
DAR ES-SALAAM TANZANIE  
26 octobre 2011

À citer en cas de réponse :

**TYC/B/30/55**

Dr. Donald Kaberuk, Président Groupe de la  
Banque africaine de développement B.P. 323, 1002 Tunis Belvédère  
**TUNISIE**

### **Objet : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

Monsieur le Président,

1. Au nom du gouvernement de la République unie de Tanzanie, je viens par la présente solliciter l'approbation du Programme d'appui à la gouvernance et à la compétitivité économique (GECSP) d'un montant de 100 millions d'UC. Ce prêt du Fonds africain de développement (FAD) contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté II (MKUKUTA II) et des réformes menées actuellement par le gouvernement en vue de préserver la stabilité macroéconomique, faciliter la participation du secteur privé à l'activité économique, ainsi que dans les secteurs du développement rural, de l'infrastructure, de l'énergie, de l'éducation et de l'eau, et de renforcer la gestion des finances publiques, améliorer la prestation des services publics, renforcer la gouvernance et garantir une protection durable de l'environnement.

### **I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS**

#### **A. RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES**

2. La Tanzanie continue d'enregistrer de bonnes performances au plan macroéconomique, avec un taux de croissance du PIB réel de 7,0 % en 2010, contre 6,0 % en 2009. Les principales activités économiques qui ont contribué à cette croissance sont l'agriculture et l'élevage, le secteur manufacturier, le commerce et les réparations, et le transport et la communication. Ces bons résultats ont été obtenus dans les sous-secteurs de la communication (22,1 %) ; de la construction (10,2 %) ; de l'électricité et du gaz (10,2 %) ; de l'intermédiation financière (10,1 %) et le secteur manufacturier (7,9 %). Durant le deuxième semestre de 2011, le taux de croissance du PIB réel de la Tanzanie a été meilleur que prévu, malgré les problèmes de pénurie d'électricité constatés durant cette période. Le PIB réel a enregistré une croissance de 6,3 % au premier semestre de 2011, contre 7,4 % pendant la période correspondante en 2010. Au départ, les prévisions de croissance du PIB se situaient à 6,8 % pour 2011. Cependant, après la réévaluation des perspectives de croissance, les prévisions de croissance pour 2011 ont été ramenées à 6,0 % en raison des incertitudes qui pèsent sur l'économie du pays, liées en particulier aux pénuries d'électricité, aux cours mondiaux du pétrole et aux conditions climatiques défavorables. En dépit des difficultés mentionnées plus haut, de bons résultats ont été enregistrés sur les principaux indicateurs au cours du premier semestre de 2011. Eu égard à la performance de ces indicateurs et au fait que le taux de croissance du PIB pour le premier semestre de 2011 était de 6,3 %, le gouvernement est fermement convaincu que la prévision révisée de croissance du PIB de 6,0 % pour 2011 sera réalisée et très probablement dépassée. Au chapitre de l'évolution des prix, le Bureau national de la statistique (NBS) a mis à jour les pondérations de l'Indice national des

prix à la consommation (NPCI) par rapport au panier de consommation de 2001 à 2007 en se fondant sur les résultats de l'Enquête sur le budget des ménages (HBS) de 2007. Le NPCI remanié suit la classification recommandée au plan international axée sur les fonctions de la consommation individuelle et tient compte des points de vente dans lesquels se rendent normalement les ménages pour acheter des biens de consommation ou obtenir des services. Le nouveau NPCI applique la moyenne géométrique au lieu de la moyenne arithmétique pour compiler les indices d'agrégat élémentaire admis au plan international à des fins de comparaison.

3. L'économie tanzanienne continue de subir des pressions inflationnistes durant l'exercice 2010/2011. Le nouveau système d'utilisation de moyennes géométriques qui a été lancé en octobre 2009 a enregistré en octobre 2010 un taux d'inflation de 4,2 % sur une période de 12 mois. Durant tout le premier semestre de 2011, l'inflation a enregistré une tendance à la hausse, atteignant un taux à deux chiffres de 10,9 % en juin 2011 et plus tard de 16,8 % en septembre 2011 suite à l'augmentation générale des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. La hausse des prix des denrées alimentaires s'explique surtout par la pénurie alimentaire qui sévit en Afrique de l'est, particulièrement en Somalie, au Soudan et au Nord du Kenya.

4. En 2010, les réserves de change ont connu une augmentation, atteignant 3,984.0 milliards, contre 3,552.5 milliards en 2009, ce qui correspond à une augmentation de 11,1 %. De plus, les réserves de change pour 2010 représentaient l'équivalent de 5,3 mois d'importation de biens et services, contre 5,7 mois en 2009.

## **B. PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES**

5. Malgré les effets d'un environnement économique international volatil, le gouvernement prévoit un taux de croissance du PIB réel de 7,2 % en 2012 et maintient une prévision de croissance à moyen terme supérieure à ce niveau. Outre une croissance continue du secteur agricole qui devrait être favorisée par des conditions météorologiques favorables durant l'année en cours, ces bons résultats devraient se maintenir grâce à la mise en œuvre satisfaisante des politiques économiques et à la stabilité de l'approvisionnement en énergie. Parmi les stratégies/mesures envisagées à moyen terme pour favoriser la croissance, figurent la mise en œuvre de MKUKUTA II, du cadre du Plan de développement quinquennal, de Kilimo Kwanza, du Programme de développement du secteur agricole (ASDP), du Corridor agricole Sud de la Tanzanie et du programme de développement des infrastructures (qui concerne l'Agence de transports rapides de Dar-ès-Salam (DART), les routes, les voies ferrées, l'énergie et les ports) dont certaines seront financées dans le cadre de partenariats public-privé. L'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté à moyen et à long terme continueront d'être des objectifs centraux dans la conception et la mise en œuvre du programme.

6. La situation très difficile liée aux approvisionnements alimentaires dans la région de l'Afrique de l'Est continuera probablement de peser fortement sur l'inflation des prix des denrées alimentaires dans les mois à venir, en particulier compte tenu du fait que la récolte de la grande saison des pluies est terminée, ce qui signifie que l'on n'attend pas de nouveaux approvisionnements importants en denrées alimentaires sur le marché jusqu'au début de la récolte de la petite saison des pluies prévu durant le premier trimestre de 2012. Les prix des produits pétroliers ont également continué d'augmenter à un taux de plus en plus élevé vers août 2011, ce qui induit un risque de hausse du niveau général de l'inflation à court terme. Le rationnement de l'électricité qui a débuté fin décembre 2010 devrait également augmenter le coût de production dans le secteur manufacturier et peser ainsi sur l'inflation. Ce sont ces facteurs qui expliquent la hausse de l'inflation de l'IPC à 16,8 % à la fin septembre 2011. En prenant l'hypothèse que la récolte de la petite saison des pluies sera bonne au premier trimestre de 2012, la pression sur les prix devrait commencer à s'atténuer selon les prévisions, pour tomber progressivement à 9 % d'ici à la fin juin 2012. Les perspectives de l'inflation à moyen terme se fondent sur l'hypothèse que les conditions météorologiques seront favorables, que l'infrastructure de transport connaîtra une amélioration, que l'approvisionnement en électricité sera mieux assuré, que le taux de change et que les prix mondiaux des produits de base

seront stables. Ces hypothèses, conjuguées à des politiques monétaires et budgétaires prudentes, devraient faire baisser le taux d'inflation à un seul chiffre à moyen terme.

7. L'encours total de la dette du pays à fin juin 2011 se situait à 11 510 300 000 dollars, contre 10 538 300 000 dollars à fin juin 2010. Sur ce montant, 2 323 400 000 dollars concernaient la dette intérieure et 9 186 900 000 dollars représentaient la dette extérieure. Le niveau de l'encours enregistre une augmentation de 9,2 %, soit l'équivalent de 972,0 millions de dollars par rapport au niveau de l'année précédente. Par conséquent, le pourcentage de la dette publique intérieure par rapport à la dette totale a augmenté de 18,4 % à 23,8 % et celui de la dette extérieure par rapport à la dette totale est tombé de 81,6 % à 76,2 %. Selon l'analyse officielle de la viabilité de la dette, la dette de la Tanzanie est viable et le pays n'encourt aucun risque de surendettement.

### **C. RÉFORMES VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA DETTE**

8. Les ressources extérieures (APD) continuent de représenter une composante importante du budget de l'État. Pendant l'exercice 2010/2011, l'APD représentait 28 % du budget et 80 % du budget de développement. Pour l'exercice 2011/2012, la part de l'APD est de 17 %.

9. Compte de son importance, le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à accroître l'impact de l'APD sur le développement en Tanzanie. Ces réformes visent essentiellement à renforcer la capacité de l'État à s'approprier et à piloter le processus de réforme, notamment à affecter les ressources provenant de l'aide aux priorités nationales et à en justifier l'utilisation. Une stratégie clé du gouvernement pour réaliser cet objectif consiste à encourager les partenaires au développement à acheminer leurs ressources par le biais de l'appui budgétaire général.

10. Le gouvernement préfère l'aide sous forme d'appui budgétaire général en raison de ses avantages par rapport au financement de projet ou au financement groupé en ce sens qu'il favorise une meilleure maîtrise de l'affectation des ressources et l'intégration totale des ressources provenant de l'aide dans les systèmes nationaux d'élaboration du budget, de gestion des finances publiques et de responsabilisation.

11. Actuellement, 12 partenaires au développement fournissent une partie de leur APD sous forme d'appui budgétaire général. La Banque africaine de développement est l'un des 12 partenaires au développement qui fournissent un appui budgétaire général.

12. Le mémorandum de cadre de partenariat (PFM) signé en mai 2011 définit les conditions de mise en œuvre de l'appui budgétaire général en Tanzanie. Dans le cadre du PFM, le gouvernement et les partenaires au développement se sont engagés à respecter un ensemble de principes et d'engagements destinés à améliorer les performances globales de l'État, notamment la gouvernance et la responsabilité, l'amélioration de la prestation des services et le renforcement des initiatives de lutte contre la corruption. En collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement continuera de suivre les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de tous les engagements convenus à travers des revues sectorielles et les principales revues annuelles de l'appui budgétaire général, en utilisant les indicateurs de performance du PAF.

13. Pendant la revue annuelle de 2010, la performance globale de mise en œuvre du PAF a été jugée modérément satisfaisante. Un résultat important de la revue annuelle de 2010 est l'accord visant à réformer le PAF en vue de l'alléger et de le rendre plus précis, en y incluant moins d'indicateurs de suivi de la performance. Par conséquent, le PAF de 2011 comportait moins d'indicateurs que celui de 2010. La mise en œuvre du PAF 2011 devrait faire l'objet d'une évaluation en décembre 2011 et l'on espère vivement que l'évaluation sera meilleure que l'année dernière (2010). Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour simplifier le PAF à cette fin. Parallèlement, les autorités prennent des

mesures, à travers le Programme de réforme de la gestion des finances publiques (PFMRP), afin d'améliorer l'efficacité globale des ressources publiques, notamment les ressources issues de l'APD.

#### **D. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES PAR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DANS LE SOUS-SECTEUR ROUTIER.**

14. Depuis l'adoption de la Loi sur les routes en 2007, les autorités ont pris d'importantes mesures pour soutenir les projets dans le secteur routier. Un acquis important à cet égard est la mise à disposition par l'État de ressources pour assurer l'entretien régulier des routes. Sur les 1 milliard d'USD de ressources affectées au financement du programme d'investissement dans le secteur des transports (TSIP), le gouvernement apportera une contribution de 50 % pour la prise en charge des coûts, contre environ un tiers auparavant. Le gouvernement a également mis sur pied une Agence autonome des routes, la *Tanzania Roads Agency* (TANROADS), qui est chargée de la planification et de la gestion des réseaux en ce qui concerne les routes nationales et régionales.

#### **E. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

15. Le gouvernement reconnaît la nécessité de consolider les acquis obtenus dans le cadre du Programme de réforme de la gestion des finances publiques en cours. La stratégie du gouvernement dans le cadre de ce programme (le PFMRP III, qui prend fin en décembre 2011)<sup>42</sup> a visé à accroître l'appropriation des réformes par l'administration et à lancer des réformes spécifiques dans les ministères opérationnels et les collectivités locales. Le programme a visé aussi à assurer la répartition efficace des ressources en garantissant la discipline budgétaire globale et la transparence, l'affectation des ressources selon les priorités définies par le gouvernement et la promotion de l'efficacité dans la prestation des services en assurant une prévisibilité et une disponibilité accrues des ressources à moyen terme destinées aux agences d'exécution (MDA). La phase suivante du programme (PFMRPIV) visera à régler les problèmes encore en suspens.

16. Comparé aux phases précédentes, le PFMRP IV sera ciblé de façon stratégique sur les mesures essentielles en matière de GFP et visera à améliorer la coordination principalement entre la gestion des recettes (gestion des ressources intérieures et extérieures) et la politique et la planification budgétaires. Il aura également pour but de donner plus de crédibilité au CDMT ainsi que d'assurer un contrôle et une supervision budgétaires renforcés et d'aller plus loin dans le renforcement des liens entre la planification et la budgétisation des MDA et des collectivités locales (y compris la transition vers la budgétisation basée sur les programmes et l'amélioration de la gestion des investissements liés aux projets, le suivi et évaluation), la gestion de la trésorerie et de la dette, la responsabilité et la transparence financières, et le contrôle et la supervision budgétaires.

*Une meilleure gestion des finances publiques grâce au renforcement des pratiques de passation de marchés, des fonctions d'audit et à une mobilisation accrue des recettes*

#### **Renforcement des pratiques de passation des marchés**

17. Tandis des progrès remarquables ont été enregistrés au cours de la décennie écoulée en Tanzanie dans le domaine de la passation des marchés publics, l'ambition du gouvernement est de réaliser des progrès supplémentaires dans ce domaine, notamment par la modification de la Loi sur la passation des marchés publics. Pour sa part, l'Autorité de régulation des marchés publics (PPRA) a souligné trois aspects qui ont besoin d'être appuyés et qui seront importants pour intensifier les réformes pour visant à instaurer de meilleures pratiques de passation des marchés. Le *premier* a trait à la stratégie de renforcement des capacités en matière de passation des marchés (en particulier le personnel et le renforcement des instituts de formation). Les problèmes de capacité se sont accrues

---

<sup>42</sup> La phase suivante, le PFMRP IV, débutera en 2012 et s'étendra sur plusieurs années.

avec la structure de plus en plus décentralisée de la PPRA, notamment en ce qui concerne les unités de gestion des approvisionnements (PMU). Le *second* aspect est lié à la structure des rapports et au suivi des activités de passation des marchés. Le *troisième* aspect concerne la mise en place d'un système d'information adéquat pour la gestion des approvisionnements.

18. En ce qui concerne le niveau de conformité avec la loi sur la passation des marchés atteint par les entités acheteuses (PE), la Revue conjointe du comité de pilotage sur le PFMRP a confirmé que les niveaux de conformité se sont sensiblement accrus ces dernières années par rapport à ceux observés au moment de la revue annuelle de l'appui budgétaire général d'octobre 2007. En 2009/2010, par exemple, le niveau de conformité a atteint 73 %, contre 55 % en 2008/2009. L'objectif visé est d'accroître les niveaux de conformité à 80 % d'ici à 2010/2011.

### **Renforcement des fonctions d'audit au niveau national**

19. Le projet de loi sur l'audit a été adopté par le parlement en juin 2008 et devrait renforcer davantage l'indépendance du Bureau national de l'audit. Les efforts déployés par le gouvernement pour renforcer les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) portent surtout sur l'affectation stratégique des ressources et l'utilisation optimale des ressources dans l'exécution du budget. Les réformes en cours dans le cadre du PFMRP ont renforcé les domaines suivants : a) l'indépendance du Bureau national de l'audit ; b) l'adoption d'une nouvelle méthode d'audit basée sur l'utilisation de Team Mate ; c) l'adoption des normes internationales d'audit ; d) le rôle de supervision de la Commission des comptes publics du Parlement (PAC, POAC et LAAC) ; e) la définition et l'approbation d'une nouvelle structure organisationnelle ; et f) le renforcement général du rôle du Contrôleur et Vérificateur général (CAG).

### **Mobilisation accrue des recettes**

20. L'administration fiscale tanzanienne, la *Tanzania Revenue Authority* (TRA), se situe dans la quatrième année de mise en œuvre de son Troisième plan directeur 2008/2009 – 2012/2013. Ce Troisième plan directeur a pour but de transformer la TRA, qui est une administration dont la tâche essentielle est de recouvrer les recettes, en une organisation qui accorde une attention particulière à la nature des services rendus à sa clientèle. La TRA est consciente des changements intervenus dans son environnement opérationnel et de leur impact sur la mobilisation des ressources. C'est ainsi que les stratégies du plan directeur de la TRA ont toujours été liées à des objectifs mondiaux et nationaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies économiques nationales telles que MKUKUTA/MKUZA et le Plan national de développement quinquennal (2011).

21. La collecte des recettes fiscales s'est accrue en pourcentage du PIB de 14,6 % pendant la première année d'exécution du Plan directeur à 15,3 % en 2010/2011, l'objectif étant d'atteindre 15,8 % dans le budget de l'exercice 2011/2012. En prenant en compte les recettes non fiscales et les recettes collectées par les administrations locales, le pourcentage des recettes collectées par rapport au PIB atteint 18,1 %. Malgré les différents problèmes budgétaires, le taux de croissance annuel des recettes a été de 20 %, de 9,5 % et de 20 % durant la période de 2008/2009 à 2010/2011 et l'on prévoit une croissance annuelle d'environ 20 % durant la période de 2011/2012 à 2012/2013.

22. Le gouvernement continuera d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures dans le but d'assurer l'autonomie financière de l'État en matière de dépenses publiques et garantir la réalisation de sa vision de croissance et de réduction de la pauvreté. La TRA renforcera le recouvrement des recettes en mettant l'accent sur l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures. Les stratégies dont la mise en œuvre est prévue dans les deux dernières années du Plan directeur 2011/2012 – 2012/2013 et les autres seront mises en œuvre dans le cadre du quatrième plan directeur de la TRA qui débutera en juillet 2013. Au nombre de ces stratégies, figurent l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'accroître le taux d'enregistrement des contribuables, ce qui nécessitera la réalisation d'études en vue de la formalisation du secteur informel et de l'imposition des grandes

fortunes. La TRA renforcera les capacités de son personnel pour l'audit des secteurs spécialisés tels que les multinationales, les institutions financières, les ressources naturelles, l'établissement des prix de transfert et les télécommunications. L'utilisation des TIC pour le partage de l'information et l'analyse des données seront accrues grâce à une utilisation appropriée du Magasin de données, à l'emploi d'outils d'identification criminelle et à l'échange d'informations avec d'autres organismes gouvernementaux aux fins de la fiscalité.

23. Afin d'améliorer la conformité volontaire et d'accroître le recouvrement des recettes à moyen terme, des mesures de politique fiscale et des mesures administratives seront mises en place en vue d'une simplification des lois fiscales (concernant l'impôt sur le revenu et la TVA) et de la réduction des exonérations fiscales. Une stratégie de communication destinée à renforcer les services aux contribuables et l'éducation des contribuables sera élaborée afin de mieux sensibiliser les contribuables aux obligations fiscales, d'une part, et aux responsabilités de l'administration fiscales, d'autre part. Parallèlement à cela, la priorité continuera d'être donnée aux questions d'intégrité dans le souci d'éliminer les pratiques de corruption dans l'administration des impôts. Dans cette optique, la politique de lutte contre la corruption de la TRA sera réexaminée afin d'y intégrer la politique de lutte contre la fraude qui entre autres objectifs, définira les responsabilités en matière de prévention, de détection de la fraude et d'enquête. Enfin, l'administration fiscale continuera de renforcer et de préserver sa capacité de gestion afin de garantir le succès des réformes pendant les phases de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation afin de garantir d'excellents résultats. Aussi, la supervision et la gestion seront-elles intégrées à tous les niveaux de l'exécution des réformes.

## **F. EXÉCUTION DU BUDGET**

24. Le gouvernement reconnaît l'importance de préserver la stabilité macroéconomique, d'améliorer la qualité de l'élaboration du budget et son exécution ainsi que de garantir la discipline budgétaire à tous les niveaux. Les processus qui sous-tendent la réalisation de cet objectif sont entre autres, les directives budgétaires, l'examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFAR), l'instrument d'appui aux réformes (PSI), le rapport annuel sur l'état d'avancement de MKUKUTA et les rapports trimestriels d'exécution du budget.

25. Le taux d'exécution du budget pour l'exercice 2010/2011 était de 80 %. Le budget n'a pas été totalement exécuté en raison de la non-réalisation des emprunts extérieurs à taux concessionnels et du manque à gagner lié aux recettes intérieures. L'on a observé un manque à gagner au niveau des recettes intérieures de 7 % par rapport aux prévisions budgétaires. Ce déficit de recouvrement des recettes pendant l'exercice 2010/2011 était surtout attribuable aux faibles niveaux de recouvrement des droits d'importation, de la taxe sur la valeur ajoutée et des recettes non fiscales. Une bonne partie des recettes provenaient de l'impôt sur le revenu et des droits d'accise.

## **G. AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DU SECTEUR PUBLIC ET DU CADRE INCITATIF GÉNÉRAL**

26. Le gouvernement a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les performances du secteur public pour garantir des services de meilleure qualité. Parmi les succès enregistrés dans la Phase I (2010/2011) du Programme de réforme des services publics (PSRP) figurent la documentation de la Phase II du PSRP ; l'augmentation des niveaux de rémunération et l'institution d'un cadre de responsabilisation pour tous les MDA dans l'ensemble de l'administration publique. L'objectif primordial du PSRP était d'instituer des systèmes de gestion de la performance dans les MDA tandis que la seconde phase vise à axer davantage les efforts sur la performance et la responsabilisation et à mettre en place des cycles d'amélioration de la qualité. Plus précisément, la Phase II du Programme de réforme du service public (2008/2012) mettra davantage l'accent sur la mise en œuvre des réformes par les ministères, départements et agences (MDA) et s'attachera également à renforcer la coordination des réformes fondamentales au niveau de l'administration centrale. En outre, des informations très riches ont été mises à la disposition du public à travers le site web et peuvent être

téléchargées facilement. Elles renferment des indicateurs qui sont analysés pendant toute la durée d'exécution du programme et des critères de référence annuels. Durant cette phase, le processus d'évaluation sera ouvert aux ministères clés et devrait s'étendre progressivement aux représentants d'acteurs non étatiques.

27. Des progrès importants ont été enregistrés dans la réforme du secteur juridique ainsi que dans la réforme de l'administration locale et le gouvernement a simplifié le service des poursuites et modernisé le dispositif d'enquête. Dans le domaine de la réforme de l'administration locale, l'accent a été mis sur la décentralisation budgétaire, six MDA<sup>43</sup> ayant inscrit dans leurs priorités la décentralisation par transfert de compétences (D/D) ; la mise sur pied d'un groupe de travail ministériel pour accélérer le processus de D/D et accroître les capacités des conseillers et des agents des collectivités locales. Cependant, la difficulté demeure d'attirer et de retenir un personnel de qualité.

## H. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

28. Le gouvernement continuera d'œuvrer à la création d'un environnement plus favorable à la participation du secteur privé à l'activité économique tel qu'exposé dans la *Feuille de route du gouvernement sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tanzanie* de juin 2011. L'amélioration de l'environnement des affaires pour favoriser l'investissement est une condition indispensable à l'instauration d'une croissance accélérée et durable dans un environnement macroéconomique stable. Ceci suppose entre autres d'offrir au secteur privé des possibilités d'accès au crédit, un sujet qui est abordé dans le cadre du programme de réforme du secteur financier de deuxième génération.

29. Conscient de la nécessité de fournir des informations par secteur, le partage de l'information entre le secteur public et le secteur privé par le biais du Conseil national des entreprises de Tanzanie (TNBC) sera renforcé. Ceci pourrait consister à encourager un débat animé qui s'appuiera sur un consensus apparent concernant la nécessité d'une stratégie pour la croissance opérationnelle, avec la participation de représentants des MDA, du secteur privé, des milieux universitaires et des partenaires au développement. La TNBC peut constituer un cadre propice pour définir la stratégie de croissance. À cet égard, le gouvernement examinera les stratégies existantes en vue de mettre en place une stratégie de croissance plus cohérente axée sur la hiérarchisation des investissements et des résultats.

## I. PROTECTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

30. Le gouvernement réaffirme son engagement à aider à la protection et à la gestion de l'environnement dans le pays afin de promouvoir un développement durable à travers le Conseil national de gestion de l'environnement (la NEMC a été remise en place en 2004 aux termes du Chapitre 191 de la Loi sur la gestion de l'environnement avec une nouvelle vision : « être une direction de gestion de l'environnement de classe mondiale qui assure un environnement salubre, sûr et sain pour les populations en Tanzanie ». La NEMC se distingue dans le domaine de la gestion de l'environnement comme un interlocuteur crédible car elle a joué un rôle déterminant au cours des 25 dernières années, a rassemblé des idées et acquis de l'expérience grâce à un dialogue pragmatique avec les parties prenantes locales et mondiales. Les activités actuelles de la NEMC sont programmées dans le cadre de son Plan stratégique 2010/2014, qui soutient et renforce le cadre de planification sectorielle institué avec l'adoption du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Le plan stratégique définit également les priorités, l'orientation stratégique, les objectifs, les activités et les besoins en ressources liés à la Politique nationale de l'environnement conformément à la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (NSGRP/MKUKUTA »), à la Vision de développement de

---

<sup>43</sup> Les ministères concernés sont : Éducation et Formation professionnelle, Santé et Bien-être social, PMO-PALG, Travaux publics, Développement communautaire, Genre et Enfance et Agriculture.

la Tanzanie à l'horizon 2025, l'Agenda 21, aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), au Plan national de développement prévu sur cinq ans et aux stratégies comme « Kilimo Kwanza ».

31. Le gouvernement entend renforcer davantage la NEMC en mobilisant des fonds afin de lui permettre de lancer la mise en œuvre de son Plan stratégique. Ces fonds sont nécessaires pour renforcer les capacités entre autres dans deux principaux domaines : premièrement, pour la gestion environnementale globale, précisément en améliorant les outils et les compétences pour la conduite d'évaluations de la conformité aux normes environnementale à travers la supervision et l'inspection des entreprises industrielles, des mines, etc. et ; pour la promotion de la gouvernance environnementale, précisément en renforçant le suivi et évaluation (S&E) des projets, des programmes et des activités mises en œuvre dans le cadre du Plan stratégique. Le renforcement des capacités de l'Unité de la planification institutionnelle (CPU) est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa mission en collectant et en analysant en temps voulu les informations et les données et en les transmettant au Conseil d'administration par le canal de la direction afin de permettre des interventions rapides. Toutes les analyses (analyses institutionnelles, analyses de la situation et analyses SWOT) et l'étude de réorganisation institutionnelle menées respectivement en 2009 par la CPU et l'école de formation au service public de Tanzanie, la Tanzania Public Service College (TPSC), ont identifié l'absence d'un mécanisme de suivi et évaluation systématique et l'insuffisance de capacités internes comme une contrainte majeure qui, si elle n'est pas levée, pourrait avoir des répercussions négatives sur la mise en œuvre du Plan stratégique et mettre en péril la durabilité des projets/programmes.

### **3. CONCLUSION**

32. Le gouvernement reste déterminé à concentrer ses efforts sur le maintien de la stabilité macroéconomique, l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures, la promotion d'une croissance économique favorable aux pauvres et l'intensification des investissements consacrés aux services sociaux essentiels tels que l'éducation, la santé et l'eau. Le gouvernement espère vivement que différentes réformes engagées dans le cadre des PRSL et d'autres programmes figurant dans le PAF permettront d'améliorer davantage la qualité des prestations dans le secteur public. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît que le soutien de la Banque et des autres partenaires au développement compléteront ses propres efforts pour assurer un financement adéquat des interventions dans le cadre du MKUKUTA, condition indispensable pour assurer une croissance durable et faire reculer la pauvreté. Aussi, le gouvernement sollicite-il l'approbation du Fonds africain de développement en vue de l'octroi de 100 millions d'UC pour soutenir ses efforts déployés par les autorités en vue de maintenir la stabilité macroéconomique et d'assurer la mise en œuvre des réformes.

Tout en vous remerciant de votre coopération et de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Servacious B. Likwelile**  
**SECÉTAIRE GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**  
**ET PAYEUR GÉNÉRAL**

Matrice des opérations de politique économique

Mesures stratégiques de réforme	Horizon	Agence responsable	Pilier DSP de la Banque
<b>1. Responsabilité, transparence et surveillance accrues des ressources publiques</b>			
Accroissement de la responsabilité et de la transparence budgétaires	1. <b>Le niveau moyen de conformité des entités adjudicatrices à la loi sur la passation des marchés publics atteint 80 % de la cible du Cadre d'évaluation de la performance (PAF) pour 2012.</b>	Décembre 2013	PPRA
	2. Préparation complète du projet de loi sur la dénonciation éthique et sa présentation au parlement.	mars 2012	PCCB
Amélioration de la surveillance budgétaire	3. Le taux d'application des recommandations de l'audit CAG passe de 29 % en 2008/09 à plus de 50 % en 2012/13.	Décembre 2012	<b>Ministère des Finances</b>
<b>2. Mobilisation améliorée des recettes intérieures</b>			
Génération de recettes fiscales améliorée	4. Réexamen de la législation fiscale et des sanctions pour infractions.	2012	TRA
	5. Réexamen de la législation sur l'administration locale.	Décembre 2013	PMORALG
Meilleure gestion des ressources naturelles	6. Soumission du deuxième rapport de rapprochement.	Décembre 2011	TEITI/Ministère des Finances
	7. <b>Finalisation d'une loi/réglementation relative à la TEITI.</b>	Décembre 2012	Ministère des Finances
<b>3. Développement accéléré du secteur privé</b>			
Environnement plus propice pour les affaires et gains de confiance chez les investisseurs	8. <b>Opérationnalisation de l'unité PPP au sein du ministère des Finances.</b>	Décembre 2011	Ministère des Finances
	9. Réglementation financière des PPP avalisée par le gouvernement.	Décembre 2012	Ministère des Finances
	10. Publication par avis gouvernemental des règlements généraux régissant l'enregistrement et le paiement par voie électronique.	Décembre 2012	Ministère des Finances
	11. Revue du secteur énergétique.	Décembre 2011	Ministère de l'Énergie et des Mines

**INSTAURER UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET DES AFFAIRES PORTEUR**

Remarque : Les déclencheurs de décaissement sont en gras.

## Communiqué de presse du FMI à l'achèvement du second examen de Tanzanie dans le cadre du PSI

### *Conclusions présentées par la mission du FMI en Tanzanie*

Communiqué n° 11/401 le 7 novembre 2011

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) conduite par M. Peter Allum s'est rendue à Dar es-Salaam du 26 octobre au 7 novembre 2011 pour y avoir des discussions en prévision du troisième examen sous l'Instrument de soutien à la politique économique (PSI). La mission s'est entretenue avec le ministre des Finances, M. Mkulo, le gouverneur de la Banque de Tanzanie, M. Ndulu, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi qu'avec des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. La mission souhaite remercier les autorités de leur accueil chaleureux, de leur étroite collaboration et de la grande qualité des discussions qui se sont déroulées.

Au terme de la mission à Dar es-Salaam, M. Allum a diffusé la déclaration suivante :

« Malgré les récentes pénuries en courant électrique, l'économie tanzanienne continue à connaître une forte croissance, enregistrant un taux de 6,3 % au premier semestre 2011. L'inflation de base, dont la mesure exclut le coût de la nourriture et de l'énergie, est demeurée dans les chiffres simples, tandis que l'inflation globale a atteint presque 17 pourcent (sur un an) sous l'effet de la hausse mondiale de l'énergie, des conséquences de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique pour les cours alimentaires et de la dépréciation du shilling. Ces dernières années, la part des dépenses publiques par rapport au produit intérieur brut (PIB) a augmenté, permettant de sensiblement accroître les programmes sociaux des administrations locales, notamment ceux de la santé et de l'éducation, tout en activant les investissements en routes et autres infrastructures. Toutefois, les dépenses courantes totales ont excédé les recettes publiques et les subventions extérieures, occasionnant un accroissement du déficit budgétaire et de la dette publique.

« Dans le cadre du programme PSI jusqu'à juin 2011, les cibles de la Banque de Tanzanie en matière de réserves monétaires ont pu être atteintes et les emprunts commerciaux à l'étranger ont été maintenus bien en deçà des limites du programme. Cependant, en partie à cause de l'insuffisance des emprunts commerciaux, le financement d'origine intérieure du budget a été plus élevé que prévu et la cible d'accumulation nette des réserves internationales n'a pas été atteinte. Les réformes structurelles vont de l'avant, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion de la dette.

« Les discussions au cours de la mission ont porté sur les moyens de s'assurer que les dépenses publiques n'excèdent la marge fiscale disponible ; sur le dosage des politiques à appliquer pour réduire l'inflation ; et sur les conséquences financières du plan d'urgence de la Tanzanie visant à augmenter sa production électrique.

« Il a été convenu que, pour 2011/12, le déficit budgétaire pourra dépasser le niveau programmé antérieurement (6 % du PIB) afin de contribuer au financement du plan d'urgence et de prévoir un accroissement des dépenses sociales. Dans le même temps, des économies seront réalisées au niveau de programmes non prioritaires afin que le déficit soit

réduit par rapport à ses niveaux d'il y a un an et soit limité à environ 6,5 % du PIB. Ce resserrement fiscal contribuera également à l'effort de désinflation.

« Les autorités ont l'intention de poursuivre des politiques fiscales prudentes en 2012/13 et au-delà en vue de stabiliser la dette publique croissante de la Tanzanie. Selon les projections, celle-ci atteindra près de 42 % du PIB à la fin de l'année. Le gouvernement a convenu que les dépenses courantes du budget 2012/13 ne devront pas dépasser les financements dégagés des recettes fiscales et des subventions. Pour y parvenir, les efforts de priorisation des dépenses et/ou d'accroissement dans la collecte des recettes devront se poursuivre.

« Les autorités continueront à encadrer les conditions de liquidités de près dans le but de réduire autant que possible la demande en devises et d'enrayer les pressions inflationnistes. Le régime du taux de change flottant sera maintenu, et l'accumulation de réserves internationales sera soutenue au cours des prochains mois par de nouveaux financements de la part de bailleurs et par d'autres crédits.

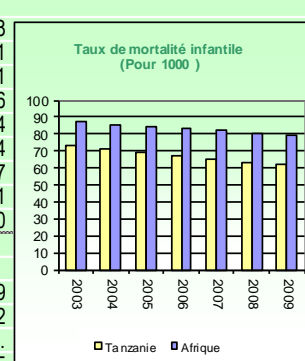
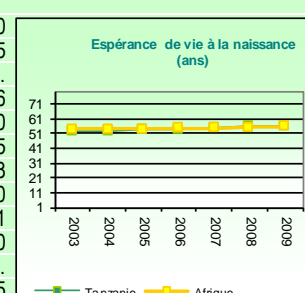
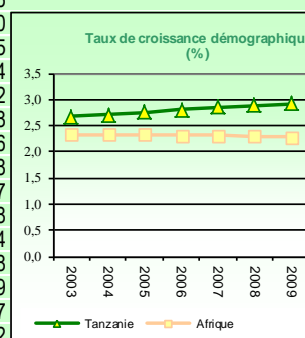
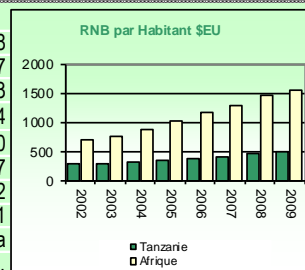
« Le plan d'urgence du gouvernement en matière de production électrique regroupe des investissements publics et privés dans de nouvelles installations thermiques, les investissements initiaux ayant déjà réduit la fréquence des délestages de charges. Le coût d'achat des nouvelles fournitures de courant pour l'entreprise d'électricité d'État est relativement élevé. Le gouvernement reconnaît donc que des mesures devront être prises prochainement pour consolider la situation financière de cette entreprise.

« Reflétant les discussions que nous avons eues sur ces questions et dans d'autres domaines, les autorités tanzaniennes et la mission sont parvenues à des ententes, sous réserve de confirmation, sur les politiques et les réformes qu'il conviendra de soutenir dans le cadre du PSI. Le conseil d'administration du FMI devrait se saisir du troisième examen PSI en janvier 2012 ».

## Tanzanie

### INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Tanzanie	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		945	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2010	45,	1 031	5 659	1 117
Population urbaine (% of Total)	2010	26,4	39,9	45,1	77,3
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2010	47,7	34,0	69,9	20,4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	500	1 525	2 968	37 990
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	48,9	40,1	61,8	60,7
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2010	49,3	41,0	49,1	52,2
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum.	2007	0,527	0,433	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pa)	2010	148	n.a	n.a	n.a
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2007	67,9	42,3	25,2	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	2,9	2,3	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2010	4,7	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	44,7	40,3	29,0	17,5
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	3,5	3,8	6,0	15,4
Taux de dépendance (%)	2010	91,8	77,6	55,4	49,2
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2010	99,5	99,5	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	22,8	24,4	49,4	50,6
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2010	56,9	56,0	67,1	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2010	57,7	57,1	69,1	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	40,9	34,2	21,4	11,8
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	10,7	12,6	8,2	8,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	59,8	78,6	46,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2010	96,5	127,2	66,5	6,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	5,5	4,4	2,7	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	790,0	530,2	290,0	15,2
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005-08	...	...	61,0	...
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2006	1,0	58,3	109,5	286,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2006	16,8	113,3	204,0	786,5
Naissances assistées par un personnel de santé q	2005-08	43,4	50,2	64,1	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	54,0	64,5	84,3	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005-08	...	65,4	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	24,0	41,0	53,6	99,5
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI	2007	6,2	4,9	0,9	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	183,0	294,9	161,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	93,0	79,9	81,0	95,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	91,0	71,1	80,7	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005-08	16,7	30,9	22,4	...
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 032	2 465	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	5,1	5,7	2,9	7,4
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2009	104,9	102,7	107,2	101,3
Primaire - Filles	2009	104,9	99,0	109,2	101,1
Secondaire - Total	2009	27,4	37,8	62,9	100,1
Secondaire - Filles	2009	24,1	33,8	61,3	99,6
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot)	2009	49,1	47,0	60,5	81,4
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2008	72,6	64,8	80,3	98,4
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	79,0	74,0	86,0	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	66,3	55,9	74,8	98,1
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008	6,8	4,6	3,8	5,0
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	10,8	7,8	10,6	10,9
Taux annuel de déforestation (%)	2005-09	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005-09	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,2	1,1	2,9	12,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2011

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

**Engagements des partenaires au développement de la Tanzanie pour l'exercice 2011/12**

Partenaire au développement	Engagements totaux		Tranche d'exécution annuelle Montant des engagements totaux	Shillings tanzaniens*	Équivalent* en USD	Domaines de préoccupation clés sous le GBS et complémentaires au GECSP
	Propre monnaie	Montant				
BAD	UC	25 000 000		59 404 582 500	40 008 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> <li>Développement du secteur privé</li> </ul>
Banque mondiale	USD	75 000 000		94 742 368 906	75 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> <li>Développement du secteur privé</li> </ul>
Union européenne	EUR	73 000 000	24 000 000	169 686 269 675	103 780 473	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
Canada	CAD	30 000 000		51 052 772 329	31 223 981	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
Danemark	DKK	90 000 000		28 072 204 088	17 169 018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la corruption</li> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
Finlande	EUR	15 000 000		34 868 260 274	21 325 500	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la corruption</li> <li>Gestion des finances publiques</li> <li>Gestion des ressources naturelles</li> </ul>
Allemagne	EUR	10 000 000	2 100 000	23 245 506 850	14 217 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement local et décentralisation</li> </ul>
Irlande	EUR	10 000 000	1 200 000	23 245 506 850	14 217 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
Japon (1)	JPY	1 500 000 000		23 341 261 824	18 477 421	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la corruption</li> <li>Gestion des finances publiques</li> <li>Développement du secteur privé</li> </ul>
Suède	SEK	375 000 000		97 090 174 087	59 380 551	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
Norvège	NOK	200 000 000		59 443 386 571	36 355 698	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
Royaume-Uni	GBP	80 000 000		214 086 919 276	130 936 002	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la corruption</li> <li>Gestion des finances publiques</li> </ul>
<b>TOTAL</b>				<b>520 223 756 800</b>	<b>562 090 644</b>	

\* Le taux de change utilisé pour convertir les propres monnaies en TZS puis en USD est égal au taux à l'achat de la Banque de Tanzanie au 12 mai 2011.

(1) Sans aucun engagement.

Risques et garanties fiduciaires sous le GECSP

	Constatations clés	Recommandations	Garanties GECSP
Budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque important au niveau du contrôle des dépenses par rapport au budget approuvé et de l'efficacité de la perception fiscale.</li> <li>• Il y a eu une détérioration dans le volume des opérations gouvernementales non rapportées et dans la transparence des relations fiscales intergouvernementales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les plafonds budgétaires et s'en tenir à des projections de recettes réalistes.</li> <li>• Interventions par des programmes de réformes sous le PFMRP IV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de l'avalisation et de la mise en œuvre du PFMRP IV</li> <li>• Appui à des réformes de DRM et des efforts de recouvrement de contributions qui devraient améliorer la prévisibilité budgétaire à moyen terme.</li> <li>• Renforcement des capacités du département d'analyse de politiques du Ministère des Finances pour améliorer les prévisions de recettes (ISPGG II).</li> </ul>
Audit et compte rendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité et la ponctualité des états financiers annuels font toujours problème.</li> <li>• Malgré une réponse structurée aux recommandations du payeur général, les actions paraissent limitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des fonctions du comité d'audit interne et externe.</li> <li>• Poursuite des achats de matériel TIC pour relever le dispositif IFMIS dans le cadre du PFMRP III et le déployer dans d'autres districts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les améliorations de capacités des membres du comité d'examen des comptes publics (PAC) (ISPGG II)</li> </ul>
Marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des améliorations, conformes aux exigences légales et réglementaires, ont été notées.</li> <li>• Cependant des indices anecdotiques laissent planer des doutes sur l'intégrité du processus de sélection au niveau administratif central et local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire appliquer exécutoirement la gestion de contrats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer des modifications aux indicateurs d'achats publics afin de mieux refléter la réalité du processus d'évaluation et de l'obtention du meilleur rapport qualité-prix.</li> </ul>
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des indices donnent à penser qu'on s'attaque désormais à la petite corruption, mais ce type de corruption et la pratique de pots de vin restent fort répandus.</li> <li>• L'enquête de 2009 sur la corruption montre qu'un manque de contrôle et de redevabilité à l'égard des fonds publics par des fonctionnaires constitue l'une des premières causes de la corruption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des écarts et stratégie anti-corruption utilisant les résultats de l'enquête anti-corruption de 2009.</li> <li>• Examen du NACSAP II achevé en octobre 2011. Le NACSAP III commence au début de 2012.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les cas de corruption dans la passation de marchés publics en appuyant une législation habilitant le PPRA à mettre fin à des procédures de passation de marché incorrectes.</li> <li>• Appuyer une révision de la législation fiscale visant à renforcer les mesures sanctionnant les infractions et à mieux sensibiliser le contribuable en vue d'atténuer la culture de l'évasion fiscale.</li> </ul>

Réalisations sous les PRSL I, PRSL II et PRSL III

	Effet attendu	Effets obtenus <i>(suivant les Rapports d'achèvement de projet)</i>
PRÊT D'APPUI À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ I	<p><b><u>Promotion d'un environnement porteur pour le développement du secteur privé</u></b></p> <p>Examen et mise en œuvre de nouvelles dispositions pour l'enregistrement des entreprises, allègement des fardeaux réglementaires et simplification des procédures onéreuses prévues par la Loi d'agrément des activités d'affaires n° 25 de 1972</p>	<p>Approbation du document de principe sur un nouveau système d'agrément des activités d'affaires.</p>
	<p><b><u>Développement de services de microfinance</u></b></p> <p>Le gouvernement doit publier au journal officiel la réglementation d'application de la Loi sur la microfinance votée par le parlement en février 2003</p>	<p>Financement et publication de la réglementation sur la microfinance.</p>
	<p><b><u>Renforcement de la gestion des finances publiques</u></b></p> <p>Établissement d'une structure de gestion pour le PFMRP</p> <p>Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le système des marchés publics sur la base des conclusions du CPAR de 2003</p>	<p>Un gérant et un coordonnateur ont été nommés et le secrétariat du PFMRP a été établi</p> <p>Soumission au parlement, en novembre 2004, d'un projet de loi amendé sur les marchés publics et adoption de la nouvelle loi en février 2005</p> <p>Publication à la gazette officielle de consignes donnant l'ordre aux autorités locales de reconstituer les comités d'appels d'offres de district en accord avec la nouvelle réglementation des marchés publics.</p>
PRÊT D'APPUI À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ II	<p><b><u>Croissance, et réduction de la pauvreté de revenu</u></b></p> <p>Achèvement d'un réexamen des infrastructures, couvrant les routes, les communications et les transports</p> <p>Structures de gouvernance institutionnelle renforcées, pour les secteurs de l'énergie et de l'eau</p>	<p>Soumission au parlement d'un texte de loi prévoyant une "Loi routière"</p> <p>Nomination du directeur général et des membres du conseil d'administration de l'Autorité de régulation de l'Énergie, de l'Eau et des Utilités publiques (EWURA).</p> <p>Un passage en revue du secteur de l'eau est entrepris.</p>
	<p><b><u>Activer le développement du secteur privé</u></b></p> <p>Un environnement et un cadre réglementaire plus propices aux affaires</p>	<p>Lancement d'une étude sur un programme de renforcement de l'environnement des affaires pour la Tanzanie (programme BEST)</p> <p>Soumission d'un rapport provisoire sur les réformes en cours du régime d'agrément des activités.</p>
	<p><b><u>Redevabilité et transparence accrues dans la gestion des finances publiques</u></b></p> <p>Renforcement des systèmes d'information de la gestion des finances publiques pour améliorer la prévisibilité des flux de fonds</p>	<p>Un système intégré et informatisé de gestion des finances publiques (IFMS) est en marche et a permis de suivre les flux de ressources du Trésor aux unités chargées des dépenses au sein des ministères et des districts</p> <p>Une nouvelle législation anti-corruption a été</p>

	introduite et l'unité anti-corruption du bureau du Président a acquis beaucoup de visibilité, aidant à préserver les gains acquis au niveau de la gouvernance économique.
<p><b><u>Mobilisation des recettes améliorée</u></b></p> <p>Systèmes de comptes rendus améliorés menant à des attributions de licences empreintes de transparence et de redevabilité</p> <p>Augmentation, à 3 % du PIB, des recettes non fiscales à la fin de la Période du Plan commun</p>	<p>Élaboration d'un plan d'action destiné à améliorer la redevabilité et la transparence dans la gestion de ressources naturelles</p> <p>Une étude sur les recettes non fiscales a été achevée et le gouvernement en étudie les recommandations</p> <p>Les recettes non fiscales se sont élevées à 138 millions de shillings au cours de l'exercice 2008/09, par rapport à l'objectif de 121 millions de shillings. Le montant perçu représente environ 5 % du PIB.</p>
<p><b><u>Renforcement des procédures de passation de marchés</u></b></p> <p>Le degré de conformité des dépenses publiques passe de 39 % à 49 %</p> <p>Prévisibilité et disponibilité accrues de ressources à moyen terme pour les dépenses publiques, donnant davantage d'autonomie et de responsabilité financières aux MDA et LGA à partir de 2010</p>	<p>Les niveaux de conformité se sont améliorés, passant de 39 % et 43 % en 2006/07 et en 2007/08 respectivement à environ 66 % en 2008/09</p> <p>L'amélioration de la prévisibilité et de la disponibilité à moyen terme de fonds pour les dépenses publiques est assurée, via le cadre de dépenses à moyen terme multi annuel renouvelable, et par la soumission de plans d'achats annuels accompagnés de devis.</p>
<p><b><u>Renforcement des fonctions d'audit</u></b></p> <p>Passage du NAO du niveau 1 au niveau 3 du modèle de capacité AFROSAI-E</p> <p>Préparation ponctuelle de rapports d'audit et augmentation du nombre de rapports sans réserves</p>	<p>Le NAO a rempli les conditions d'accès au niveau 3 de l'AFROSAI, par suite de la présentation du projet de loi sur les audits (fév. 2008)</p> <p>Pour la troisième année consécutive, les comptes du gouvernement pour l'exercice 2006/07 sont publiés dans le délai réglementaire de neuf mois.</p>
<p><b><u>Amélioration des structures de gestion et des systèmes de redevabilité dans le sous-secteur routier</u></b></p> <p>Nomination des membres du conseil d'administration de TANROADS et établissement d'un conseil indépendant</p> <p>Capacités accrues au sein de cette agence et meilleure surveillance et mise en œuvre de projets routiers</p> <p>Meilleure performance du portefeuille de la Banque en projets infrastructurels</p> <p>Amélioration de la qualité et de l'entretien des routes</p> <p>Réduction des délais de réalisation des projets routiers</p>	<p>On s'attend à ce que l'autonomie de l'organisme TANROADS s'améliore sur le moyen terme en vue d'une meilleure efficacité et d'une réduction du coût des transports dans le pays. On attend également une amélioration de la qualité du portefeuille de la Banque dans le sous-secteur routier.</p>

Les PRSL précédents de la Banque étaient systématiquement axés sur la mise en œuvre de réformes dans les domaines du développement du secteur privé et de la gestion des finances publiques (GFP). En ce qui concerne la promotion du secteur privé, priorité a été accordée à l'évaluation et au renforcement des réformes réglementaires en vigueur afin d'instaurer un environnement plus porteur pour les affaires. En matière de GFP, l'accent a été mis sur le

cadre et les modalités institutionnelles dans lesquels les réformes de la GFP peuvent s'inscrire. Cela est également inclus dans la mise en place des systèmes de gestion intégrée nécessaires. Les thèmes récurrents dans la GFP ont été la passation des marchés publics, le contrôle interne et externe du budget et de la mobilisation des recettes. Un appui a été apporté aux efforts de lutte contre la corruption en essayant d'améliorer les systèmes de gouvernance et de redevabilité du sous-secteur routier, de manière à réduire les fuites.

**Le GECSP est plus sélectif dans ses domaines d'intervention** : Sa valeur ajoutée dans ce contexte tient à la méthode retenue pour : i) **consolider les acquis** obtenus grâce aux réformes antérieures concernant le secteur privé et la GFP ; ii) **approfondir et élargir les réformes** en s'intéressant à des aspects autres que les priorités des réformes précédentes (par exemple, l'appui à la mobilisation des recettes au titre du PRSL III privilégiait les recettes non fiscales, tandis que le GECSP cible les recettes fiscales et les recettes tirées des ressources minérales) ; et iii) **adopter des nouvelles mesures de réformes à mettre en œuvre**, reflétant les priorités nationales au moment de l'évaluation (par exemple, intégrer la lutte contre la corruption dans toutes les composantes, en particulier la passation des marchés publics, les PPP et le secteur énergétique, qui constitue un important facteur de promotion du secteur privé).

**Domaines d'intervention du GECSPP par rapport aux opérations d'ABG précédentes de la Banque**

PRSL I	PRSL II	PRSL III	GECSPP
DOMAINES D'INTERVENTION			
<b>Renforcement de la gestion des finances publiques</b>  - Structure de gestion du PFMRP - Systèmes de marchés publics	<b>Redevabilité et transparence accrues dans la gestion des finances publiques</b>  - Systèmes d'information de GFP pour la prévisibilité des flux de fonds.	<b>Renforcement de la gestion des finances publiques</b>  - Fonctions d'audit interne - Systèmes de marchés publics	<b>Renforcement de la redevabilité et de la transparence des ressources publiques</b>  - Audit interne et externe - Conformité et bon rapport qualité-prix dans les marchés publics ( <i>en mettant aussi l'accent sur la réduction de la corruption</i> )
<b>Environnement porteur pour le PSD</b>  Environnement des agréments d'affaires	<b>Amélioration du PSD</b>  - Régime réglementaire pour les agréments		<b>Accélération du PSD</b>  - Environnement PPP - Amélioration de la perception d'impôts auprès des investisseurs ( <i>en mettant aussi l'accent sur la réduction de la corruption</i> ) - Revue du secteur énergétique
		<b>Mobilisation des recettes améliorée</b>  - Systèmes de comptes rendus améliorés menant à des attributions de licences empreintes de transparence et de redevabilité	<b>Mobilisation des recettes intérieures améliorée</b>  - Meilleure génération de recettes fiscales - Meilleure gestion des ressources minières ( <i>en mettant aussi l'accent sur la réduction de la corruption</i> )
<b>Développement de services de microfinance</b>	<b>Croissance, et réduction de la pauvreté de revenu</b>  - Examen du secteur de l'eau - Secteur énergétique (accent sur l'Autorité de réglementation)	<b>Amélioration des structures de gestion et des systèmes de redevabilité du sous-secteur routier</b> ( <i>en mettant aussi l'accent sur la réduction de la corruption</i> )	

## TANZANIE

### PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE (GECSP)

#### CORRIGENDUM

#### **Paragraphe 4.2.3, 3<sup>ème</sup> phrase:**

*Au lieu de :* Cette loi a été adoptée pour résoudre les problèmes rencontrés et tenir compte des expériences acquises pendant les 12 années qu'a duré l'application de la loi de 2008 sur l'exploitation minière.

*Lire :* Cette loi a été adoptée pour résoudre les problèmes rencontrés et tenir compte des expériences acquises pendant les 12 années qu'a duré l'application de la loi de 1998 sur l'exploitation minière.

#### **Paragraphe 6.2.3:**

##### **Conditions préalables au décaissement de la première tranche de l'exercice 2011/12**

*Au lieu de:* L'ouverture d'un compte à la Bank of Tanzania (BoT) dans lequel les fonds seront décaissés ;

*Lire:* Soumission par l'Emprunteur au FAD des références du compte du Trésor Public à la Bank of Tanzania (BoT), destiné à recevoir les contributions financières des PTFs des appuis budgétaires généraux pour le programme.

##### ***Preuve exigée pour le décaissement de la première tranche :***

*Au lieu de :* (2) une copie de la version finale du 4<sup>e</sup> Programme de réforme de la gestion des finances publiques et (3) une lettre d'approbation du document du 4<sup>e</sup> Programme de réforme de la gestion des finances publiques écrite par le président de comité directeur du Programme de réforme de la gestion des finances publiques.

*Lire :* (2) une lettre d'approbation du document du 4<sup>e</sup> Programme de réforme de la gestion des finances publiques du Président de comité directeur du Programme de réforme de la gestion de finances publiques et une copie dudit document.

*Toutes les autres conditions ainsi que les preuves exigées restent inchangées.*

#### **Paragraphe 6.2.5 :**

##### ***Preuve exigée pour le décaissement de la troisième tranche :***

*Ajouter:* (6) copie de la lettre du Gouvernement transmettant le projet de loi de l'ITIE au Parlement.

*Toutes les autres conditions ainsi que les preuves exigées restent inchangées.*

#### **Tableau 1''cadre logique axé sur les résultats: réalisation 1.1 : responsabilité et transparence budgétaire accrues**

*Au lieu de:* référence - 69% 73%

*Lire:* référence – 69%